

FEDERATION INTERNATIONALE D'HALTEROPHILIE



# ***Règlements techniques IWF***

FÉDÉRATION FRANÇAISE



**ÉDITION FRANÇAISE 2009**

***Version règlements officiels***

Par Gérard COT

# Sommaire

<b>1</b>	<b>PROGRAMME DES COMPÉTITIONS</b>	
1.1	LES DEUX MOUVEMENTS	5
1.2	PARTICIPANTS	5
1.3	CATÉGORIES DE POIDS DE CORPS	5
<b>2</b>	<b>LES DEUX MOUVEMENTS</b>	<b>7</b>
2.1	L'ARRACHÉ	7
2.2	L'ÉPAULÉ-JETÉ	7
2.3	RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUS LES MOUVEMENTS	8
2.4	MOUVEMENTS ET POSITION INCORRECTS POUR TOUS LES MOUVEMENTS	8
2.5	MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ARRACHÉ	9
2.6	MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ÉPAULÉ	9
2.7	MOUVEMENTS INCORRECTS AU JETÉ	9
<b>3</b>	<b>INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS</b>	<b>9</b>
3.1	LE PLATEAU DE COMPÉTITION ET L'ESTRADE (AIRE DE COMPÉTITION)	9
3.2	LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT	10
3.3	AUTRES INSTALLATIONS	10
3.4	LES ÉQUIPEMENTS	10
3.5	L'HALTÈRE	11
3.6	LE SYSTÈME D'ARBITRAGE ÉLECTRONIQUE	12
3.6.1	LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME	12
3.6.2	FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME	13
3.7	CONTRÔLE PAR LE JURY	14
3.8	BALANCES	14
3.9	CHRONOMÈTRE	14
3.10	TABLEAU D'ESSAIS	14
3.11	TABLEAU DES RÉSULTATS	15
3.12	AFFICHAGE DES RECORDS	15
3.13	ÉCRANS VIDÉO	15
3.14	DOCUMENTS OFFICIELS DE LA COMPÉTITION	15
3.14.1	LISTE D'ENGAGEMENT	15
3.14.2	LISTE DE PESÉE	15
3.14.3	CARTES DE COMPÉTITEURS	16
3.14.4	FORMULAIRE DE RÉSULTATS OFFICIELS	16
3.14.5	DOCUMENT FINAL DES RÉSULTATS	16
<b>4</b>	<b>TENUE VESTIMENTAIRE DES CONCURRENTS</b>	<b>16</b>
4.1	COSTUME	16
4.2	CHAUSSURES D'HALTÉROPHILIE	17
4.3	CEINTURE	17
4.4	BANDAGES, SPARADRAPS ET RUBANS ADHÉSIFS	17
4.5	PUBLICITÉ	18

<b>5</b>	<b>COMPÉTITIONS</b>	<b>18</b>
5.1	COMPÉTITIONS DE L'IWF	18
5.2	CHAMPIONNATS DU MONDE	19
5.2.8	RESPONSABILITES FINANCIERES – FEDERATION HOTE/COMITE ORGANISATEUR	19
5.2.9	RESPONSABILITES FINANCIERES – FEDERATIONS PARTICIPANTES	21
5.3	JEUX OLYMPIQUES	22
5.4	JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE	22
5.5	JEUX MULTISPORTS ET JEUX AUTRES QUE LES JEUX OLYMPIQUES	23
5.6	CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRES	24
5.7	UNIVERSIADES	24
<b>6</b>	<b>PROCÉDURES RELATIVES AUX COMPÉTITIONS DE L'IWF</b>	<b>24</b>
6.1	PROCEDURES AVANT LES COMPETITIONS – INSCRIPTION	24
6.2	LE TIRAGE AU SORT	26
6.3	LA PESÉE	26
6.4	LA PRÉSENTATION	27
6.5	DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION	28
6.5.2	NOMINATION D'OFFICIELS	28
6.5.2	LES ESTAFETTES	28
6.5.3	PROGRESSION DU CHARGEMENT DES BARRES	28
6.5.4	POIDS DES L'HALTERE	28
6.5.5	PROGRESSION MINIMALE DE LA CHARGE	28
6.5.6	CHARGE MINIMALE DE L'HALTERE	28
6.5.7	CHARGES MINIMALES DE DÉPART DE CHACUN DES MOUVEMENTS	29
6.5.8	ORDRE DE L'APPEL	29
6.5.9	TEMPS ALLOUÉ AU COMPÉTITEUR SON APPEL	30
6.5.10	INSCRIPTION AU TABLEAU DE LA CHARGE ANNONCÉE	30
6.5.11	CHANGEMENT DE LA CHARGE DEMANDEE	30
6.5.12	APPELFINAL	30
6.5.13	DELAIS ACCORDE AU COMPÉTITEUR POUR CHANGER LA CHARGE DEMANDEE	30
6.5.14	ARRÊT DU CHRONOMÈTRE POUR LE CHANGEMENT DE LA CHARGE	31
6.5.15	COMPÉTITEUR SE SUCCÉDANT À LUI MÊME QUI MODIFIE LA CHARGE DEMANDÉE, SE TROUVE À DEVOIR PASSER APRÈS QUE SON SUCCESSEUR AI DEMANDÉ UN CHANGEMENT DE BARRE	31
6.5.16	RETRAIT DE LA COMPETITION	31
6.5.17	CONSÉQUENCES D'UNE ERREUR DE CHARGEMENT	31
6.5.18	ORDRE DE PASSAGE DES ATHLETES DE CATEGORIE DE POIDS DIFFERENTE	32
6.5.19	PERSONNES AUTORISEES ADMISES DANS L'AIRES DE COMPETITION	32
6.6	INTERRUPTION	32
6.7	CLASSEMENT DES ATHLÈTES ET DES ÉQUIPES	32

<b>7 LES OFFICIELS DE LA COMPÉTITION</b>	<b>35</b>
7.1 Attributions générales	35
7.2 SECRÉTAIRE DE COMPÉTITION ET DIRECTEUR DE COMPÉTITION	35
7.3 LE JURY	36
7.4 CONTRÔLEUR TECHNIQUE	37
7.5 LES ARBITRES	38
7.6 CHRONOMÉTREUR	42
7.7 CHEF DES ESTAFETTES	43
7.8 L'ANNONCEUR	43
7.9 MÉDECINS DE GARDE	43
<b>8 RECORDS DU MONDE</b>	<b>44</b>
<b>9 CÉRÉMONIES</b>	<b>45</b>
9.1 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	45
9.2 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE DE REMISE DES MÉDAILLES	46
9.3 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	47
<b>10 TÉLÉVISION ET PUBLICITÉ</b>	<b>47</b>
<b>11 SOINS MÉDICAUX DE BASE POUR LES COMPÉTITEURS ET LES DÉLÉGUÉS</b>	<b>48</b>

## **ANNEXES**

<b>Annexe 1 : l'aire de compétition : l'estrade, le plateau</b>	<b>49</b>
<b>Exemple d'une rambarde de sécurité</b>	<b>50</b>
<b>Annexe 2 : les barres hommes et femmes</b>	<b>51</b>
<b>Annexe 2 bis : Chargement des barres femmes</b>	<b>52</b>
<b>Chargement des barres hommes</b>	<b>53</b>
<b>Annexe 3 : système d'arbitrage électronique</b>	<b>54</b>
<b>Annexe 4 : 4.1 les chaussures</b>	<b>55</b>
<b>4.2 les gants</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 5 : cérémonie remise des récompenses</b>	<b>56</b>

# 1 PROGRAMME DES COMPÉTITIONS

## 1.1 LES DEUX MOUVEMENTS

1.1.1 L'IWF reconnaît deux (2) mouvements qui doivent être exécutés dans l'ordre suivant dans toutes les compétitions organisées selon le Règlement :

- a) l'arraché
- b) l'épaulé-jeté

1.1.2 Les deux mouvements doivent être exécutés avec les deux main

1.1.3 Un maximum de trois (3) essais est autorisé pour chacun des deux mouvements

## 1.2 PARTICIPANTS

1.2.1 En haltérophilie, les compétitions sont organisées pour les hommes et les femmes. Les athlètes concourent aux compétitions en fonction de leur poids de corps dans les catégories de poids établies par le Règlement.

1.2.2 Dans ses activités, l'IWF reconnaît trois (3) groupes d'âge distincts :

- i) JEUNE : jusqu'à dix-sept (17) ans inclus
- ii) JUNIOR : jusqu'à vingt (20) ans inclus
- iii) SENIOR

Note 1 : Toutes ces catégories sont calculées en fonction de l'année de naissance de l'athlète.

Note 2 : L'âge minimum pour participer aux Championnats Seniors et Juniors du Monde, aux Championnats Universitaires mondiaux pour les hommes et es femmes est quinze (15) ans.

Note 3 : L'âge minimum pour participer aux Jeux Olympiques pour hommes et femmes est seize (16) ans.

Note 4 : L'âge permis pour participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse est de seize (16) et de dix-sept (17) ans.

Note 5 : L'âge minimum pour participer aux compétitions Jeunesse est treize (13) ans.

## 1.3 CATÉGORIES DE POIDS DE CORPS

1.3.1 Il y a huit (8) catégories de poids de corps pour les seniors et juniors hommes. Toutes compétitions se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les

catégories et dans l'ordre suivant :

1. 56 kg
2. 62 kg
3. 69 kg
4. 77 kg
5. 85 kg
6. 94 kg
7. 105 kg
8. +105 kg

1.3.2 Il y a sept (7) catégories de poids de corps pour les femmes. Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant :

1. 48 kg
2. 53 kg
3. 58 kg
4. 63 kg
5. 69 kg
6. 75 kg
7. +75 kg

1.3.3 Il y a huit (8) catégories pour les jeunes hommes (garçons):

1. 50 kg
2. 56 kg
3. 62 kg
4. 69 kg
5. 77 kg
6. 85 kg
7. 94 kg
8. + 94 kg

Il y a sept (7) catégories pour les jeunes femmes (filles) :

1. 44 kg
2. 48 kg
3. 53 kg
4. 58 kg
5. 63 kg
6. 69 kg
7. +69 kg

1.3.4 Pour les compétitions de l'IWF et autres compétitions, chaque pays peut inscrire au maximum des équipes de dix (10) athlètes pour les hommes et neuf (9) athlètes pour les femmes mais ne peuvent participer qu'avec un maximum de huit (8) hommes et sept (7) femmes répartis dans les différentes catégories avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie. Pour les Jeux Olympiques, la règle 5.3 s'applique.

1.3.5 Durant n'importe quelle compétition, un athlète ne peut participer que dans une seule catégorie.

## 2 LES DEUX MOUVEMENTS

### 2.1 L'ARRACHÉ

- 2.1.1 L'haltère est placé horizontalement devant les jambes de l'athlète. L'athlète doit l'agripper, les mains en pronation et le tirer d'un seul mouvement, du plateau jusqu'au bout des bras tendus au-dessus de la tête. Le mouvement s'effectue, soit en fléchissant ou en effectuant une fente avec les jambes.
- 2.1.2 Durant ce mouvement continu, la barre peut glisser le long des cuisses et des genoux. Aucune autre partie du corps que les pieds n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution du mouvement. La charge qui a été soulevée doit être maintenue dans la position finale sans bouger, bras et jambes tendus, les pieds sur la même ligne, jusqu'à ce que les arbitres donnent le signal de replacer l'haltère sur le plateau. L'athlète se replace à son propre rythme, depuis la fente ou la flexion de jambes et termine avec les pieds sur la même ligne, parallèles au tronc et à l'haltère. Les arbitres donnent le signal d'abaisser l'haltère à « Terre » dès que l'athlète est immobile.

### 2.2 L'ÉPAULÉ-JETÉ

#### 2.2.1 Première partie, l'épaulé :

L'haltère est placé horizontalement devant les jambes de l'athlète. L'athlète doit l'agripper, les mains en pronation et le tirer d'un seul mouvement, du plateau jusqu'aux épaules, tout en fléchissant ou en effectuant une fente avec les jambes.

Durant ce mouvement continu, la barre glisse le long de cuisses et des genoux. L'haltère ne doit pas toucher la poitrine avant la position finale. Il repose ainsi sur les clavicules ou sur la poitrine au-dessus des mamelons ou encore sur les bras totalement fléchis. Les pieds sont replacés sur la même ligne, les jambes sont tendues avant d'effectuer le jeté. L'athlète se replace à son propre rythme et termine, les pieds sur la même ligne, parallèles au tronc et à l'haltère.

#### 2.2.2 Deuxième partie, le jeté :

L'athlète fléchit les jambes puis effectue une extension simultanée des jambes et des bras pour amener l'haltère à bout de bras, tendus verticalement au-dessus de la tête. Les pieds sont replacés sur la même ligne, bras et jambe tendus, jusqu'au signal des arbitres de replacer l'haltère sur le plateau. Les arbitres donnent le signal de reposer l'haltère à « Terre » dès que l'athlète est immobile.

#### REMARQUES IMPORTANTES :

Après l'épaulé et avant le jeté, l'athlète peut assurer la position de la barre ; toutefois, ceci ne doit pas porter à confusion. En aucun cas, il ne s'agit d'accorder un essai supplémentaire de jeté à l'athlète, mais seulement de lui permettre soit de :

- a) retirer ses pouces ou "décrocheter", si cette méthode est utilisée;
- b) abaisser la barre afin de la faire reposer sur ses épaules, si la barre est placée trop haut et l'empêche de respirer ou provoque des douleurs;
- c) modifier l'écartement de sa prise.

## **2.3 RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUS LES MOUVEMENTS**

- 2.3.1 La technique dite "crochetage" est autorisée. Elle consiste, au moment d'agripper la barre, à recouvrir la dernière phalange du pouce avec les autres doigts de la main.
- 2.3.2 Les arbitres doivent considérer comme "essai" tout mouvement non complété, où la barre atteint la hauteur des genoux.
- 2.3.3 Après le signal des arbitres de replacer l'haltère sur le plateau, l'athlète doit le descendre devant lui et non le laisser tomber accidentellement ou délibérément. Toutefois, il est permis de le relâcher, dès que la barre a dépassé le niveau des épaules.
- 2.3.4 Un athlète qui ne pourrait pas tendre complètement le coude dû à une malformation anatomique, doit en aviser les trois arbitres et le Jury, avant le début de la compétition.
- 2.3.5 Lorsque l'arraché ou l'épaulé est effectué en fléchissant les jambes, l'athlète est autorisé, pour se redresser, à balancer le tronc.
- 2.3.6 L'application de graisse, huile, eau, talc ou de tout autre lubrifiant sur les cuisses est formellement interdite. L'athlète ne peut se présenter dans l'aire de compétition avec une substance interdite sur ses cuisses. Tout athlète qui utilise des lubrifiants sera sommé de l'enlever. Durant l'enlèvement, le chronomètre continue de tourner.
- 2.3.7 L'utilisation de craie (magnésium) sur les mains, les cuisses etc. est autorisée.

## **2.4 MOUVEMENTS ET POSITION INCORRECTS POUR TOUS LES MOUVEMENTS**

- 2.4.1 Tirer en suspension.
- 2.4.2 Toucher le plateau avec toute partie du corps autre que les pieds.
- 2.4.3 Toute extension inégale ou incomplète des bras, à la fin du mouvement.
- 2.4.4 Pause durant l'extension des bras.
- 2.4.5 Terminer par un développé.
- 2.4.6 Flexion et extension des coudes pendant le redressement.
- 2.4.7 Quitter le plateau durant l'exécution du mouvement, c'est-à-dire toucher la surface extérieure du plateau avec n'importe quelle partie du corps.
- 2.4.8 Replacer l'haltère sur le plateau avant le signal des arbitres.
- 2.4.9 Laisser tomber l'haltère après le signal des arbitres.
- 2.4.10 Terminer le mouvement pieds et haltère non alignés et non parallèles à la ligne du tronc.
- 2.4.11 Ne pas replacer l'haltère au complet sur le plateau, c'est-à-dire que tout l'haltère doit d'abord toucher le plateau avant de rouler vers l'extérieur.
- 2.4.12 Ne pas faire face à l'arbitre du centre au début d'un lever.

## **2.5 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ARRACHÉ**

- 2.5.1 Pause pendant l'exécution du mouvement.
- 2.5.2 Tout contact de la barre avec la tête de l'athlète.

## **2.6 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ÉPAULÉ**

- 2.6.1 Placer la barre sur la poitrine avant l'engagement des coudes sous la barre.
- 2.6.2 Toucher les cuisses ou les genoux avec les coudes ou les avant-bras.

## **2.7 MOUVEMENTS INCORRECTS AU JETÉ**

- 2.7.1 Tout effort apparent pour jeter qui n'est pas complété. Cela inclus le fléchissement du tronc ou des genoux.
- 2.7.2 Toute oscillation délibérée de l'haltère dans le but d'en profiter pour le jeté. L'athlète et l'haltère doivent être immobiles avant d'exécuter le jeté.

# **3 INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS**

## **3.1 LE PLATEAU DE COMPÉTITION ET L'ESTRADE (AIRE DE COMPÉTITION) (voir annexe 1)**

- 3.1.1 Tous les mouvements doivent être effectués sur le plateau de compétition.
- 3.1.2 Le plateau doit être carré, de niveau et mesurer quatre (4) mètres de chaque côté. Lorsque le plancher sur lequel le plateau est installé est d'une couleur semblable ou identique, la bordure extérieure du plateau doit être recouverte d'une ligne de couleur différente d'au moins 150 mm de largeur.
- 3.1.3 Le plateau peut être construit de bois, de plastique ou de tout autre matériau solide. Il peut être recouvert d'un revêtement antidérapant.
- 3.1.4 La hauteur du plateau ne doit pas excéder 150 mm.
- 3.1.5 Autour du plateau, il doit y avoir obligatoirement une aire libre de un (1) mètre. Cette aire doit être libre de tout objet incluant les disques.
- 3.1.6 L'estrade doit mesurer au minimum dix (10) mètres sur dix (10) mètres. La hauteur du dessus du plateau doit être au maximum à un (1) mètre du niveau d'où les arbitres et le Jury sont assis. Des marches de dimensions standard doivent être solidement fixées à la scène.
- 3.1.7 Lorsque le plateau est installé sur une estrade, un système de retenue des barres de la même longueur que le plateau doit être solidement fixé à l'estrade et installées à deux mètres et demi (2,5) minimum à l'avant du plateau et deux (2) mètres à l'arrière mais aussi près que possible du bord de l'estrade. Cette rambarde pouvant être constituée de barres doit mesurer au moins deux cents (200) mm de hauteur et deux cents (200) mm de largeur.
- 3.1.8 De la magnésie et de la résine doivent être disponibles sur la scène près du plateau et du côté par où entrent les athlètes, du liquide désinfectant pour nettoyer la barre et

des outils d'entretien doivent être placés près de l'estrade à la disposition des chargeurs.

- 3.19 Près de l'estrade, une civière doit être disponible pour le transport possible d'un athlète blessé.

### **3.2 LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT**

Afin que les compétiteurs puissent se préparer pour leur compétition, un local d'échauffement, situé à proximité de l'aire de compétition, doit être mis à leur disposition. Ce local doit être équipé d'un nombre approprié de plateaux numérotés, de magnésie, etc. en fonction du nombre de compétiteurs. De plus, ce local doit être pourvu de l'équipement suivant :

- Haut-parleurs reliés au microphone de l'annonceur
- Un tableau d'affichage indiquant les noms des compétiteurs dans l'ordre du tirage au sort, leur poids corporel ainsi que la charge demandée avant qu'ils ne soient appelés au plateau
- Une table pour le médecin de garde
- Un chronomètre relié à celui de l'aire de compétition
- Un ou plusieurs écrans vidéo permettant de voir l'activité sur le plateau de compétition.

### **3.3 AUTRES INSTALLATIONS**

- 3.3.1 Lors des compétitions de l'IWF, on doit également retrouver sur le site des compétitions les installations suivantes :

- Un local de repos pour les athlètes
- Un local de premiers soins
- Un local pour les contrôles antidopage
- Un centre de presse
- Une salle pour les VIP et les officiels techniques
- Des bureaux pour l'IWF
- Un local de pesée officielle et un autre local pour la pesée de vérification
- Sauna
- Un centre d'entraînement (ce centre peut être localisé à un autre endroit).

### **3.4 LES ÉQUIPEMENTS**

- 3.4.1 Lors des compétitions de l'IWF, aux Jeux Olympiques, aux Jeux Continentaux, Régionaux et autres Jeux, aux Championnats Continentaux et Régionaux ainsi qu'à toutes les compétitions déterminées par le Conseil d'Administration, seuls les haltères, les plateaux, la technologie et l'équipement d'information approuvés, agréés par l'IWF peuvent être utilisés. Le Conseil d'Administration décide des conditions de l'agrément.

- 3.4.2 Les fabricants demandant et recevant une License de l'IWF doivent payer une cotisation pour chaque Olympiade. Une des conditions pour se voir attribuer une License de l'IWF est de se conformer strictement aux exigences de qualité fixées par l'IWF.

3.4.3 A l'occasion des Jeux Olympiques, le Conseil d'Administration choisit la marque des haltères et des plateaux parmi les compagnies licenciées par l'IWF.

3.4.4 La technologie et l'information incluent :

- Logiciel de l'administration de la compétition
- Règlement technique et des compétitions de l'IWF
- Tableau d'affichage
- Tableau d'essais
- Système d'arbitrage électronique
- Chronomètre
- Balances

3.4.5 L'utilisation du Système de Technologie et d'Information de l'IWF (TIS) est obligatoire aux Championnats du Monde, Championnats Mondiaux Universitaires, Grand Prix et compétitions de qualification continentales pour les Jeux olympiques.

3.4.6 L'utilisation des technologies ayant une License de l'IWF est obligatoire aux Championnats continentaux, Jeux continentaux, régionaux et autres Jeux multisports (Commonwealth, Méditerranéens, Sud-Est Asiatique, Pan Américains, Pan Arabes, etc.) et aux Championnats régionaux.

### **3.5 L'HALTÈRE**

3.5.1 Seuls les haltères répondant aux normes et approuvés par l'IWF peuvent être utilisés lors des compétitions d'haltérophilie.

3.5.2 L'haltère se compose des éléments suivants :

- i) La barre
- ii) Les disques
- iii) Les colliers

3.5.2.1 i) La barre (voir annexe 2)

La barre des hommes pèse 20 kg et la barre des femmes 15 kg. Les deux barres doivent répondre aux normes spécifiées dans l'annexe 2

3.5.2.2 ii) Les disques (voir annexe 2 bis)

Les spécifications des disques sont les suivantes :

a) poids et couleur :

- 25 kg - rouge
- 20 kg - bleu
- 15 kg - jaune
- 10 kg - vert
- 5 kg - blanc
- 2,5 kg - rouge
- 2 kg - bleu
- 1,5 kg - jaune
- 1 kg - vert
- 0,5 kg - blanc

- b) le diamètre des plus grands disques doit être de 450 mm, avec une marge de tolérance de +/- 1 mm
- c) les disques de 450 mm doivent être recouverts de caoutchouc ou de plastique avec couleurs permanentes enduites dans le matériau ou peintes sur la jante
- d) les disques de moins de 10 kg peuvent être de métal ou de tout autre matière agréée
- e) le poids des disques doit être clairement indiqué sur ceux-ci

### 3.5.2.3 iii) Les colliers

Pour sécuriser les disques sur l'haltère, chaque barre doit être équipée de deux (2) colliers pesant chacun de 2,5 kg pour les hommes et pour les femmes.  
 Note : Ces colliers doivent être conçus afin que l'on puisse effectuer des chargements à l'extérieur de ceux-ci.

- 3.5.3 La marge de tolérance requise pour le poids de chacun des éléments de l'haltère de compétition pesant plus de 5 kg doit être entre + 0,1 % et - 0,05 %. Pour les éléments pesant 5 kg et moins, la tolérance doit se situer entre + 10 grammes et 0 gramme.

La marge de tolérance requise pour le poids de chacun des éléments de l'haltère d'entraînement doit être de +0,8 % à -0,8 % (Se référer à la table de tolérance dans l'annexe 3). La couleur des disques d'entraînement doit être conforme à la couleur des disques de compétition ou noire avec une jante de couleur conforme à la couleur des disques de compétition. Ces disques doivent porter la mention " Training ".

- 3.5.4 Les barres et les disques de compétition doivent être utilisés pour les compétitions, l'échauffement et l'entraînement. Les disques d'entraînement *ne* peuvent être utilisés *que* dans le local d'entraînement.

- 3.5.5 La barre doit être chargée en plaçant les disques les plus grands et les plus lourds à l'intérieur et les plus petits en ordre décroissant vers l'extérieur. Ils doivent être disposés de façon à permettre aux arbitres de reconnaître facilement le poids inscrit sur chaque disque. De plus, les disques doivent être verrouillés sur la barre à l'aide des colliers.

- 3.5.6 Marque sur les barres :

Les barres d'haltérophilie doivent porter une marque de couleur distinctive afin de faciliter leur identification. La marque doit être bleue sur la barre des hommes et jaune sur la barre des femmes. Ces couleurs doivent être similaires aux couleurs des disques de 20 kg et de 15 kg.

## 3.6 LE SYSTÈME D'ARBITRAGE ÉLECTRONIQUE (voir annexe 3)

### 3.6.1 LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME

Le système d'arbitrage électronique comprend les éléments suivants :

- a) un boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) arbitres de la compétition. Ces boîtiers de contrôle sont munis de deux (2) boutons-poussoirs, un blanc et un rouge ainsi que d'un dispositif émettant un signal sonore

- b) un appareil émettant un signal visuel et sonore « TERRE » est placé sur un support face au plateau à une hauteur minimum de 500 mm du plateau
- c) deux (2) appareils ou plus, appelés « lampes de décision » munis de trois (3) ampoules blanches et de (3) ampoules rouges disposées horizontalement indiquant aux concurrents et à l'assistance les décisions des arbitres
- d) un ou plusieurs panneaux de contrôle munis de trois (3) ampoules rouges et de trois (3) ampoules blanches qui s'allument instantanément lorsque les arbitres actionnent les boutons correspondants. Ces panneaux de contrôle placés sur la table du Jury sont également munis d'un dispositif qui peut être utilisé pour appeler un ou tous les arbitres à la table du Jury.

### 3.6.2 FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME

- 3.6.2.1 Les trois (3) arbitres de la compétition exercent un droit identique de décision sur un essai.
- 3.6.2.2 Chaque arbitre doit donner le signal « Terre » en pressant le bouton-poussoir blanc pour un essai réussi ou le bouton-poussoir rouge pour un essai raté, conformément aux règles concernant les mouvements.
- 3.6.2.3 Aussitôt qu'un arbitre a jugé l'essai réussi, il ou elle doit presser immédiatement le bouton-poussoir blanc de sa boîte de contrôle.
- 3.6.2.4 Aussitôt qu'un arbitre a jugé l'essai raté, il ou elle doit presser immédiatement le bouton-poussoir rouge de sa boîte de contrôle. Un arbitre qui identifie une faute durant l'exécution d'un lever doit immédiatement presser le bouton-poussoir rouge.
- 3.6.2.5 Aussitôt que deux (2) des arbitres ont rendu une décision identique, le signal sonore et visuel « Terre » est donné pour aviser l'athlète de replacer l'haltère sur le plateau.
- 3.6.2.6 Lorsqu'un des arbitres presse le bouton-poussoir blanc, qu'un deuxième presse le bouton-poussoir rouge et le troisième n'en presse aucun, ce dernier entendra alors, de son boîtier de contrôle, un signal intermittent l'avertissant de rendre sa décision. De même, lorsque deux (2) lampes blanches ou deux (2) lampes rouges ont été accordées par deux (2) des trois (3) arbitres et que le signal « Terre » a été vu et entendu, le troisième arbitre entendra un signal intermittent lui rappelant de rendre sa décision.
- 3.6.2.7 Trois (3) secondes après que les trois arbitres aient rendu leur décision, « les lampes de décision » soit rouges ou blanches s'allument, indiquant les décisions individuelles des arbitres. Ces lampes restent allumées un minimum de trois secondes.
- 3.6.2.8 Après le signal sonore et visuel « Terre » et avant que les lampes de décision ne soient allumées, les arbitres ont trois (3) secondes pour modifier leur décision. Par exemple, après avoir réussi son lever, l'athlète laisse tomber l'haltère, les arbitres doivent presser le bouton-poussoir rouge et les « lampes de décision » rouges indiqueront « essai ». S'il est trop tard pour changer la couleur des «

lampes de décision », les arbitres doivent lever leur petit drapeau rouge pour indiquer leur changement de décision.

3.6.2.9 Lorsque le signal « Terre » a été donné et que les « lampes de décision » sont allumées et que l'athlète ne replace pas l'haltère sur le plateau, l'arbitre du centre doit dire « Terre » et signaler à l'athlète de replacer l'haltère sur le plateau.

3.6.2.10 Aux compétitions Masters, les arbitres doivent utiliser leur pouvoir discrétionnaire.

### **3.7 CONTRÔLE PAR LE JURY**

Pendant le déroulement de la compétition, les membres du Jury contrôlent le travail des arbitres par l'intermédiaire des panneaux de contrôle. Chacune des décisions des arbitres peut être vérifiée, car les lampes des panneaux s'allument instantanément lorsque les arbitres pressent le bouton approprié. Une décision lente, rapide ou encore le manque de décision peut être identifié pour une action immédiate ou ultérieure. Lorsque le président du Jury veut convoquer un des arbitres à la table, il peut le faire en pressant le bouton-poussoir approprié, ce qui émet un signal audible pour l'arbitre en question.

### **3.8 BALANCES**

3.8.1 Lors des compétitions de l'IWF, les balances doivent avoir la capacité de pesée de 200 kg et une précision minimum de 10 grammes.

3.8.2 Aux Championnats du Monde, Jeux Olympiques et autres compétitions internationales d'importance, une balance identique à celle utilisée pour la pesée officielle doit être mise à la disposition des athlètes près du local de pesée afin qu'ils puissent vérifier leur poids.

3.8.3 Les balances font partie de l'équipement requis et doivent être certifiées par les autorités locales. Les certificats de conformité des balances ne doivent pas dater de plus de trois (3) mois au moment de la compétition.

### **3.9 CHRONOMÈTRE**

3.9.1 Lors des compétitions officielles de l'IWF, il faut utiliser un chronomètre électrique ou électronique fonctionnant à rebours. Ce dispositif précis doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- a) fonctionner d'une façon continue pendant au moins quinze (15) minutes
- b) indiquer le temps écoulé à intervalles d'une (1) seconde
- c) émettre automatiquement un signal sonore à quatre-vingt-dix (90) secondes avant la fin du temps alloué à l'athlète.

3.9.2 Le temps écoulé doit être affiché simultanément dans les aires de compétition et d'échauffement. Dans l'aire de compétition, un élément doit faire face au public, un deuxième doit être placé face au compétiteur sur le plateau.

### **3.10 TABLEAU D'ESSAIS**

L'information suivante doit être inscrite sur le tableau d'essais :

- Le nom de famille du compétiteur suivi de son prénom

- Le code du pays IWF/CIO
- Le poids de l'haltère
- Le numéro de l'essai
- Le numéro du compétiteur

### **3.11 TABLEAU DES RÉSULTATS**

Ce tableau placé bien à la vue du public affiche le déroulement complet de la catégorie disputée. Ce tableau doit afficher également, durant toute la compétition, les informations suivantes :

- les numéros de départ
- le nom des concurrents dans l'ordre du tirage au sort
- l'année de leur naissance (si possible la date)
- leur poids de corps
- le code IWF/CIO du pays
- les trois (3) essais à l'arraché
- les trois (3) essais à l'épaulé-jeté
- le Total
- le classement final des athlètes.

### **3.12 AFFICHAGE DES RECORDS**

Les records de la catégorie disputée doivent être affichés dans la salle de compétition.

Cette information doit être disponible durant toute la durée de la compétition et doit être modifiée lorsque un nouveau record est établi.

### **3.13 ÉCRANS VIDÉO**

Afin d'informer les spectateurs, des écrans vidéo doivent être installés dans la salle de compétition ainsi que dans la salle d'échauffement.

### **3.14 DOCUMENTS OFFICIELS DE LA COMPÉTITION**

#### **3.14.1 LISTE D'ENGAGEMENT**

Cette liste doit inclure :

- L'horaire des compétitions (date et heure), les groupes et l'affectation des officiels techniques
- La liste des officiels techniques ainsi que l'allocation des groupes
- La liste de départ pour toutes les compétitions incluant les numéros de tirage au sort, les noms des compétiteurs, leur date de naissance, le code IWF/CIO de leur pays et leur Total lors de l'inscription.

#### **3.14.2 LISTE DE PESÉE**

Publiée avant chaque compétition, cette liste doit contenir l'information suivante pour tous les participants :

- Le numéro de tirage au sort, le nom, la date de naissance, le code IWF/CIO du pays, le Total à l'inscription des compétiteurs
- Le premier essai à l'arraché et à l'épaulé-jeté
- La signature des officiels présents à la pesée

Cette liste doit être disponible pour toutes les personnes concernées et diffusée aussitôt que possible après la pesée.

### **3.14.3 CARTES DE COMPÉTITEURS**

Ces cartes préparées pour chaque compétiteur doit contenir le numéro de tirage au sort, le nom, le code IWF/CIO du pays, la date de naissance, le poids corporel, la catégorie, le groupe et le Total à l'inscription. Elles sont utilisées pour enregistrer le poids de chaque essai effectué durant la compétition en incluant les changements de barre autorisés par le règlement. Les entraîneurs doivent signer chacune des inscriptions.

### **3.14.4 FORMULAIRE DE RÉSULTATS OFFICIELS**

Ce formulaire, qu'il soit manuscrit ou imprimé d'ordinateur, est le document officiel attestant des résultats de chaque compétition, incluant les numéros de départ, les numéros de tirage au sort, les noms des concurrents, les dates de naissance, les codes IWF/CIO des pays, les poids corporels, tous les essais, les résultats et les nouveaux records. Il doit être vérifié en détail pour sa précision et signé par le Secrétaire et le Directeur de Compétition et le président du Jury. Pour toutes les compétitions et pour plus de sécurité, un formulaire manuscrit doit être complété par une personne désignée à cette fonction.

### **3.14.5 DOCUMENT FINAL DES RÉSULTATS**

Ce document, peut-être de format électronique numérisé (CD, DVD) est distribué aux délégations à la fin des activités. Il doit contenir :

- Classement des équipes, incluant leur rang, le code IWF/CIO des pays, les points de classification, le nombre de compétiteurs.
- Résultats à l'arraché, l'épaulé-jeté et le Total pour toutes les catégories de poids, incluant le classement, les noms, dates de naissance, les codes IWF/CIO des pays, les poids corporels, les essais et les résultats.
- Nouveaux records incluant les catégories de poids, noms, dates de naissance, codes IWF/CIO des pays et le poids des records.

## **4 TENUE VESTIMENTAIRE DES CONCURRENTS**

### **4.1 COSTUME**

- 4.1.1 Les concurrents doivent porter des vêtements propres et répondant aux critères suivants :

Le maillot d'haltérophilie :

- peut être d'une seule pièce ou de deux pièces mais doit recouvrir le tronc de l'athlète
- doit être ajusté
- ne doit pas avoir de col
- peut être de n'importe quelle couleur
- ne doit pas couvrir les coudes
- ne doit pas couvrir les genoux.

4.1.2 Le port d'un T-shirt sans col peut être porté sous le maillot d'haltérophilie. Les manches ne doivent pas recouvrir les coudes.

Un collant ou un cuissard peut-être porté sous ou par-dessus le maillot mais ne doit pas recouvrir les genoux.

4.1.3 En aucun cas, un T-shirt et un short ne peuvent remplacer le maillot.

4.1.4 Les athlètes participent à la compétition dans la tenue d'uniforme fourni et approuvé par leur Fédération. A noter que la cérémonie de remise de médailles fait partie intégrante de la compétition.

4.1.5 L'athlète peut porter des chaussettes ou des bas, mais ceux-ci ne peuvent monter plus haut que le dessous des genoux et ne peuvent couvrir des bandages sur des endroits interdits.

#### 4.2 **CHAUSSURES D'HALTÉROPHILIE** (voir annexe 4)

4.2.1 Les athlètes doivent porter des chaussures de sport (appelées chaussures ou bottines d'haltérophilie) pour protéger leurs pieds et leur assurer une stabilité sur le plateau.

4.2.2 Les chaussures d'haltérophilie doivent être conçues de façon à ne pas donner un avantage injustifié à l'athlète ou à lui apporter un support autre que ce qui spécifié à la règle 4.2.1.

4.2.3 Une courroie sur le cou-de-pied est permise.

4.2.4 La partie de la chaussure recouvrant le talon peut être renforcée.

4.2.5 La hauteur de la chaussure mesurée à partir du dessus de la semelle, est de 130 mm au maximum.

4.2.6 La semelle ne doit jamais dépasser le pourtour de la chaussure de plus de 5 mm.

4.2.7 Les chaussures peuvent être fabriquées de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.

4.2.8 Aucune épaisseur minimale ou maximale n'est exigée pour la semelle.

4.2.9 Toutes les formes de chaussures sont autorisées.

#### 4.3 **CEINTURE**

4.3.1 La largeur maximale de la ceinture est de 120 mm.

4.3.2 Aucune autre ceinture ne peut être portée sous le maillot.

#### 4.4 **BANDAGES, SPARADRAPS ET RUBANS ADHÉSIFS**

4.4.1 Les bandages, sparadraps ou ruban adhésif peuvent être portés aux poignets, aux genoux et aux mains. Du sparadrap peut être appliqué sur les doigts et les pouces.

4.4.2 Les bandages peuvent être constitués de gaze, de crêpe médical ou de cuir. Les genoux peuvent être recouverts de genouillères élastiques d'une pièce ou d'une genouillère caoutchoutée, permettant pleine liberté de mouvement. Celles-ci ne peuvent être renforcées de quelque manière que ce soit.

- 4.4.3 La largeur maximale de peau recouverte par les bandages aux poignets est de 100 mm.
- 4.4.4 La largeur maximale de peau recouverte par les bandages aux genoux est de 300 mm.
- 4.4.5 La longueur des bandages n'est pas limitée.
- 4.4.6 L'application de sparadraps ou bandages à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la main est autorisée. Ces sparadraps ou bandages peuvent être attachés au(x) poignet(s) mais non à la barre.
- 4.4.7 Les sparadraps sont autorisés sur les doigts mais ne peuvent couvrir le bout des doigts.
- 4.4.8 Afin de protéger la paume des mains, le port de gants spéciaux sans doigts (voir annexe 4), est autorisé tels que des maniques de gymnastique ou des gants de cycliste. Ces gants ne peuvent couvrir que la première phalange des doigts. Lorsque du sparadrap est porté sur les doigts, il doit y avoir une séparation visible entre celui-ci et le gant.
- 4.4.9 Tout bandage ou produit de remplacement est interdit sur les parties suivantes du corps :
  - a) les coudes
  - b) le tronc
  - c) les cuisses
  - d) les tibias
  - e) les bras.

En cas de blessure, le médecin de garde peut appliquer des pansements sur n'importe quelle blessure qui saigne.

4.4.10 Un seul type de bandage peut être porté sur quelque partie du corps que se soit.

4.4.11 Il doit y avoir une séparation visible entre le costume et le/les bandages.

#### 4.5 **PUBLICITÉ**

Sur chaque vêtement porté par l'athlète, l'IWF autorise le port d'une marque et/ou d'un sponsor, en accord avec le règlement 10.4. Aux Jeux Olympiques, les règles du CIO concernant l'identification des sponsors prévalent.

## 5 **COMPÉTITIONS**

### 5.1 **COMPÉTITIONS DE L'IWF**

5.1.1 Les compétitions d'haltérophilie aux Championnats du Monde, Jeux Olympiques, Jeux continentaux et régionaux, Jeux multisports et autres compétitions sous le contrôle de l'IWF doivent être organisées sous la supervision de l'IWF et en entière conformité avec la Constitution et le Règlement technique et des compétitions de l'IWF. A tout moment et chaque fois que cela est possible, les stipulations du Manuel de l'IWF relatives aux Championnats du Monde doivent être respectées.

- 5.1.2 Les Fédérations organisatrices doivent garantir l'entrée sans conditions à tous les pays affiliés à l'IWF autorisées à y participer.
- 5.1.3 Toutes les compétitions de l'IWF doivent inclure les deux (2) mouvements (arraché et épaulé-jeté), dans toutes les catégories de poids de corps reconnues par l'IWF.
- 5.1.4 Aucune compétition internationale d'importance ne peut être organisée dans les trente (30) jours avant et trente (30) jours après les Championnats du Monde ou les Jeux Olympiques.

## **5.2 CHAMPIONNATS DU MONDE**

- 5.2.1 Les Championnats du Monde sont tenus tous les ans sauf l'année des Jeux Olympiques d'été. Les Championnats Juniors du Monde sont organisés tous les ans. Les Championnats du Monde de la Jeunesse peuvent être organisés tous les ans sauf l'année des Jeux Olympiques d'été de la Jeunesse.
- 5.2.2 Aux Championnats du Monde, seuls les athlètes dont l'éligibilité est confirmée par l'IWF peuvent y participer.
- 5.2.3 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées aux gagnants des trois premières places à l'arraché, l'épaulé-jeté et au Total dans chacune des catégories de poids de corps
- 5.2.4 Les demandes pour organiser les Championnats du Monde doivent être soumises par écrit, soixante (60) jours avant la tenue de la réunion du Conseil d'administration qui décide de la localisation. Le Secrétariat fera parvenir sur demande le questionnaire de demande de candidature, qui devra être dûment rempli et retourné au Secrétariat.
- 5.2.5 Le site des Championnats du Monde est décidé par le Conseil d'administration de l'IWF.
- 5.2.6 Suite à l'attribution des Championnats du Monde à une Fédération, celle-ci, signera avec l'IWF un protocole d'accord traitant des principales responsabilités et modalités de l'organisation de ces Championnats, basés sur les termes d'application du questionnaire.
- 5.2.7 Les compétitions des Championnats du Monde doivent s'échelonner sur une période minimum de huit (8) jours, les Championnats juniors sur une période minimum de sept (7) jours. Le nombre de jours de compétition pour les Championnats du Monde Jeunesse est décidé par le Conseil d'administration.

### **5.2.8 RESPONSABILITES FINANCIERES – FEDERATION HOTE/COMITE ORGANISATEUR**

- 5.2.8.1 Offrir à chacun des participants, l'hébergement complet c'est-à-dire, gîte et couvert à un tarif journalier forfaitaire que la Fédération hôte ou le comité organisateur a la liberté de choisir (montant et devise utilisés), incluant le transport local, l'accès au site de compétition, la participation aux réunions officielles, l'entraînement, le banquet de clôture et autres services techniques normalement offerts.

Les taux quotidiens tarif journalier doivent être approuvés par l'IWF, laquelle doit s'assurer que les prix correspondent aux services offerts.

Note 1 : Chaque membre du Conseil d'administration, si, lui ou elle est un officiel technique pour toute la durée des Championnats du Monde, a droit à une chambre individuelle. Si ces personnes ne sont présentes que pour les réunions, cette règle s'applique seulement pour la durée des réunions.

Si des personnes doivent occuper pour un hébergement une chambre double, seulement le tarif journalier forfaitaire pour une chambre double doit être payé au Comité organisateur.

Note 2 : Chaque délégation a le droit d'avoir une chambre individuelle pour le dirigeant de la délégation, au tarif journalier forfaitaire (chambre double). Chaque délégation décide qui utilisera la chambre individuelle.

Note 3 : Si la composition de la délégation est d'ordre impair pour les deux sexes (par exemple 5 femmes et 7 hommes), les athlètes étant seuls ne sont pas obligés de partager leur chambre avec des athlètes d'autres équipes nationales. Dans ces cas seulement, une chambre individuelle doit leur être accordée au tarif journalier forfaitaire (chambre double).

5.2.8.2 Fournir gratuitement le transport et assurer la disponibilité des sites d'entraînement à tous les participants, au moins quatre (4) jours avant le début des Championnats.

5.2.8.3 Fournir l'hébergement complet et gratuitement pour tous les jours de compétitions et en plus deux (2) jours supplémentaires pour les quarante-cinq (45) officiels désignés (arbitres, membres des Jurys, contrôleurs techniques, médecins, Secrétaire de la compétition et le Chef des estafettes). Ce nombre, fait l'objet d'un accord entre l'IWF et la Fédération hôte et comité organisateur, il tient compte du nombre de jours de compétitions, du nombre de Championnats du Monde organisés conjointement et autres conditions. Lorsque les réunions du Conseil d'administration et des autres comités sont tenues conjointement avec les Championnats mondiaux, les officiels sélectionnés, membres de ces comités, bénéficient de l'hébergement pour les jours de compétitions plus cinq (5) jours supplémentaires. Afin de bénéficier de cette offre, tous les officiels doivent être disponibles et présents pendant toute la durée des Championnats. Les journées d'hébergement supplémentaires doivent être payées par les participants.

5.2.8.4 Garantir que les tarifs communiqués par le comité organisateur six (6) mois avant les Championnats du Monde ne subiront pas de hausse.

5.2.8.5 Fournir gratuitement toutes les installations nécessaires pour la tenue du Congrès et des réunions des différents comités, la vérification finale des inscriptions, les 2 réunions des officiels techniques, la conférence du calendrier (locaux, interprètes, installations techniques, café, rafraîchissements, etc.).

5.2.8.6 Fournir gratuitement le personnel et les installations nécessaires pour l'entraînement et les compétitions, (personnel technique, premiers soins, rafraîchissements, etc.) tel que requis par les différentes règles de l'IWF, incluant :

- Lieu de compétition
- salle d'échauffement
- salle de repos pour les athlètes

- Local de premiers soins
- Locaux pour contrôles de dopage
- Centre de presse
- Salon d'accueil pour VIP et les officiels techniques
- Bureaux pour le Secrétariat de l'IWF
- Local pour la pesée
- Sauna
- Lieu d'entraînement.

5.2.8.7 Pour la durée des Championnats, se prémunir d'une police d'assurance couvrant les frais d'hospitalisation et les soins médicaux.

5.2.8.8 Fournir gratuitement le gîte et le couvert pour tous les jours de compétition plus cinq (5) aux Présidents des Comités : Technique, Médical et de Coaching et de recherches lorsque ceux-ci sont des officiels techniques sélectionnés.

5.2.8.9 Fournir gratuitement le transport aérien en classe affaire, le gîte et le couvert pour le tous les jours de compétitions plus six (6) pour le Président et le Secrétaire général de l'IWF, le transport aérien en classe économique, gîte et couvert pour cinq (5) membres du Secrétariat et le délégué de Presse désigné.

5.2.8.10 Fournir des espaces avec les installations appropriées et techniques pour le Secrétariat de l'IWF, pour les réunions et le Congrès et pour les Championnats du Monde.

5.2.8.11 Si nécessaire, payer les frais de voyage et d'hébergement pour une (1) visite technique pour les Championnats du Monde de la Jeunesse, deux (2) visites pour les Championnats Juniors du Monde et trois (3) visites précédant les Championnats Seniors du Monde afin d'évaluer leur préparation.

5.2.8.12 Distribuer des médailles commémoratives et des diplômes de participation à tous les participants des Championnats.

## **5.2.9 RESPONSABILITES FINANCIERES – FEDERATIONS PARTICIPANTES**

5.2.9.1 Les Fédérations participantes doivent accepter l'offre d'hébergement de la Fédération hôte/comité organisateur tel/e que spécifiée dans la Réglementation des Championnats. Les coûts d'hébergement doivent être coordonnés avec l'IWF et doivent être proportionnels aux services offerts.

5.2.9.2 Doivent payer à la Fédération hôte/comité organisateur les droits d'inscription de 200,00 \$ US (deux cents dollars américains) pour chaque membre de leur délégation. De ce montant, 100,00 \$ US (cent dollars américains) sont conservés par le Comité organisateur et 100,00 \$ US (cent dollars américains) vont au fonds antidopage de l'IWF.

5.2.9.3 Les officiels sélectionnés, le Président, le Secrétaire général, les membres du Secrétariat de l'IWF, les journalistes accrédités, les membres du Conseil d'administration ou des Comités et les délégués au Congrès qui assistent à leurs réunions respectives et ne participent pas aux Championnats du Monde ne paient pas ces droits. Après le Congrès, ces personnes ne peuvent jouir des privilèges associés à l'obtention d'une accréditation tels le transport, l'accès aux installations sportives d'entraînement et de compétition et les activités à caractère social.

5.2.9.4 Les Fédérations nationales qui participent aux Championnats du Monde le font à leurs risques. Elles ont la responsabilité morale et financière de leurs délégués en ce qui concerne leur santé et en cas d'accidents ou de dommages.

### **5.3 JEUX OLYMPIQUES**

5.3.1 Au plus tard vingt-quatre (24) mois avant l'ouverture des Jeux Olympiques et après coordination entre le Conseil d'administration de l'IWF, le CIO et le Comité organisateur, l'IWF informera les Fédérations nationales des modalités suivantes :

- le programme des compétitions
- l'horaire des compétitions
- les critères de participation pour les compétiteurs (critères de qualifications Olympiques)
- les conditions d'inscription pour les compétiteurs.

5.3.2 Les compétitions Olympiques doivent s'échelonner sur une période décidée conjointement entre le CIO, le COJO et l'IWF. Cette période consistera en un nombre suffisant de jours de compétitions incluant un ou plusieurs jours de repos à la convenance des parties impliquées.

5.3.3 Un CNO peut inscrire le nombre d'athlètes selon le résultat obtenus lors des qualifications à raison de deux (2) athlètes maximum par catégorie, selon les règles de qualification respectives.

5.3.4 Des médailles d'or, d'argent et de bronze olympiques sont décernées aux trois (3) premiers compétiteurs au Total dans chacune des catégories.

5.3.5 Le Conseil d'administration de l'IWF nomme deux (2) délégués techniques pour les Jeux Olympiques. Leur tâche consiste à coordonner et aider l'organisation technique des compétitions olympiques d'haltérophilie. Le nombre de visites des délégués techniques à la Cité olympique est décidé à la suite d'un accord entre l'IWF et le COJO.

5.3.6 Six (6) mois avant le début des Jeux Olympiques, le Conseil d'administration nomme les officiels techniques pour ces Jeux. Ces nominations sont effectuées en utilisant la liste des candidats soumise par les Fédérations nationales. Les officiels mentionnés ci-dessus ne peuvent faire partie de leur équipe olympique nationale.

### **5.4 JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE**

5.4.1 Les compétiteurs âgés de seize (16) et dix-sept (17) ans sont sélectionnables.

5.4.2 Les catégories de poids corporel sont :  
pour les garçons :

1. 56 kg
2. 62 kg
3. 69 kg
4. 77 kg
5. 85 kg
6. +85 kg

pour les filles :

1. 48 kg
2. 53 kg
3. 58 kg
4. 63 kg
5. +63 kg

- 5.4.3 Les Jeux Olympiques d'haltérophilie de la Jeunesse ont lieu dans un délais convenu entre le CIO, le COJO et l'IWF - pour une durée appropriée de compétition.
- 5.4.4 Un système de qualification doit être élaboré par l'IWF et le CIO et doit être communiqué aux Fédérations nationales/CNO dans délais appropriée avant les Jeux Olympiques de la Jeunesse.
- 5.4.5 Un CNO peut inscrire les d'athlètes qui se sont qualifiés à l'intérieur de leur système de qualification respectif.
- 5.4.6 Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont distribuées aux trois premières places obtenues au Total, dans chacune des catégories de poids corporel.

## **5.5 JEUX MULTISPORTS ET JEUX AUTRES QUE LES JEUX OLYMPIQUES**

- 5.5.1 Au moins deux (2) ans avant la tenue de ces Jeux, l'IWF doit en être avisée afin d'approuver les installations et l'organisation technique. Un délégué technique de l'IWF procède à l'inspection préliminaire des installations. Ses frais de voyage et de séjour sont pris en charge par la Fédération organisatrice ou le comité organisateur.
- 5.5.2 La Réglementation des Jeux ainsi que le calendrier du programme des compétitions, rédigés en anglais et dans toute langue que le Comité organisateur juge nécessaire, doivent être soumis à l'approbation de l'IWF,
- 5.5.3 L'IWF vérifie toutes les installations et approuve la nomination des membres des jurys et des arbitres des compétitions en relation avec les Fédérations continentales ou régionales concernées ou avec le comité organisateur. Le représentant de l'IWF doit être sur les lieux suffisamment à l'avance avant l'ouverture des Jeux afin de s'assurer que toutes les installations sont adéquates et que les règles de l'IWF sont appliquées.
- 5.5.4 L'IWF peut être représentée par le Président, le Secrétaire général ou par un délégué nommé conjointement par le Président et le Secrétaire général. Le représentant de l'IWF peut occuper, soit le poste de président du Jury, membre du Jury, Secrétaire de compétition ou tout autre poste où il jugera sa présence la plus appropriée.
- 5.5.5 Les frais de voyage et de séjour du délégué de l'IWF pour ces Jeux, doivent être pris en charge par la Fédération organisatrice.
- 5.5.6 Des médailles d'or, d'argent et de bronze doivent être décernées aux trois premières places à l'arraché, l'épaulé-jeté et au Total dans toutes les catégories de poids reconnues à moins d'être spécifié autrement dans l'entente entre le comité organisateur et l'IWF.

## **5.6 CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRES**

- 5.6.1 Les Championnats du Monde Universitaires sont organisés dans les années paires sous les auspices et le contrôle de la FISU (Fédération Internationale du Sport Universitaire) selon les règles et la Réglementation de la FISU, suite à l'allocation par la FISU à une organisation nationale, membre de la FISU.
- 5.6.2 L'IWF est représentée par un délégué, lequel est nommé à chacun des Championnats du Monde Universitaires.
- 5.6.3 Dans tous les aspects spécifiques au sport et à l'organisation technique des compétitions, le Règlement technique des compétitions de l'IWF doit être respecté où il s'applique.
- 5.6.4 La sélection est conforme aux règles de la FISU relatives à l'éligibilité et celles de la Constitution et le Règlement technique et des compétitions de l'IWF.
- 5.6.5 L'IWF sera impliquée à titre consultatif pour l'attribution, la préparation et le déroulement des compétitions.
- 5.6.6 La Fédération nationale concernée est fortement encouragée à s'impliquer dans l'organisation de ces compétitions.
- 5.6.7 Convenir avec le Comité organisateur, du nombre nécessaire d'officiels techniques qui sera désigné pour aider au bon déroulement de ces Championnats.

## **5.7 UNIVERSIADES**

- 5.7.1 Les compétitions d'haltérophilie aux Universiades d'été (Jeux FISU), tenues les années impaires sous les auspices de la FISU, sont organisées selon la Réglementation FISU – IWF relative aux Universiades et élaborée en consultation et soumise à l'approbation des deux organismes.

# **6 PROCÉDURES RELATIVES AUX COMPÉTITIONS DE L'IWF**

## **6.1 PROCEDURES AVANT LES COMPETITIONS – INSCRIPTION**

- 6.1.1 Au plus tard quatre (4) mois avant la date fixée pour la tenue des Championnats du Monde, le comité organisateur doit faire parvenir la Réglementation des compétitions de l'IWF à toutes les Fédérations nationales affiliées à l'IWF, aux membres du Conseil d'administration et aux membres des Comités.
- 6.1.2 La Réglementation doit inclure l'information suivante :
  - a) les dates exactes et le programme détaillé des compétitions et des activités connexes
  - b) le lieu choisi et l'accès pour les compétitions
  - c) l'hébergement offert et les conditions financières
  - d) les formulaires d'accréditation pour les membres de la presse
  - e) les formulaires d'inscription préliminaire et finale et le profil des athlètes
  - f) toute autre information pertinente
- 6.1.3 Seules les Fédérations nationales dûment affiliées à l'IWF peuvent inscrire des participants. Le formulaire d'inscription préliminaire indiquant le nombre d'athlètes,

leur nom, leur date de naissance, leur catégorie et le Total de leur présente performance (Total d'inscription), le nom des accompagnateurs et leur fonction doit être retourné à la Fédération organisatrice/Comité organisateur et envoyer copie à l'IWF au plus tard soixante (60) jours avant la date du Congrès/Conférence technique. Un maximum de neuf (9) femmes et dix (10) hommes peuvent être inscrits sur ce formulaire préliminaire. (Se référer à l'exemple dans le Manuel pour les organisateurs des compétitions de l'IWF).

- 6.1.4 Le formulaire final d'inscription, contenant le nom, la date de naissance, la catégorie et la présente performance au Total (Total d'inscription) de chacun de leurs compétiteurs, le nom des accompagnateurs et leur fonction ainsi que les dates et heures d'arrivée et de départ, doivent parvenir par fax ou courriel au Comité organisateur et également à l'IWF, au plus tard quatorze (14) jours avant la tenue de la Conférence technique. Au maximum, neuf (9) femmes et dix (10) hommes peuvent être inscrits sur le formulaire final.

Le Comité organisateur peut utiliser les noms de chaque athlète inscrit sur le formulaire final d'inscription pour réserver les chambres à un des hôtels désignés. S'il arrivait que des chambres réservées ne soient pas utilisées, les Fédérations concernées risquent d'avoir à payer aux organisateurs les frais d'annulation pour toute la durée de chacune des réservations.

- 6.1.5 Le formulaire final d'inscription doit être confirmé par l'IWF. Les formulaires non confirmés, incomplets ou erronés ne seront pas acceptés. Les athlètes qui ne sont pas inscrits sur ce formulaire ne peuvent prendre part aux compétitions.
- 6.1.6 Précédant le Congrès/Conférence technique de la compétition de l'IWF, il y aura une vérification des inscriptions finales. Chaque délégation reçoit un formulaire sur lequel elle doit :
- vérifier si le nom des athlètes est bien écrit et corriger si nécessaire
  - corriger les dates de naissance s'il y a lieu
  - modifier les catégories de poids corporel
  - modifier le Total d'inscription.

Toutefois, aucune substitution d'athlètes n'est permise.

Suite à cette vérification, on doit retrouver sur cette liste un maximum de sept (7) femmes et huit (8) hommes, deux (2) athlètes maximum par catégorie. Le nom des athlètes additionnels doit être supprimé.

Lorsque ce formulaire est vérifié, signé et retourné, les inscriptions seront considérées comme finales, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent plus être modifiées. Les délégations absentes lors de la vérification des inscriptions finales, verront leur inscription finale considérée comme telle.

- 6.1.7 Dans toutes les catégories, durant la compétition, les compétiteurs peuvent être divisés en deux (2) ou plusieurs groupes par le Directeur de la compétition/Secrétaire. Cette allocation dans les différents groupes sera effectuée suite à la vérification des inscriptions finales selon le Total inscrit sur le formulaire final.
- 6.1.8 Lorsque deux (2) concurrents ou plus ont le même Total à l'inscription finale, ces concurrents peuvent être inscrits dans différents groupes selon le numéro de tirage

au sort (par exemple, un athlète ayant le numéro de tirage au sort le plus bas peut être inscrit dans le groupe A tandis qu'un athlète ayant un numéro de tirage au sort plus élevé peut être inscrit dans le groupe B). Lorsque le Total de l'inscription finale est soumis, la règle 6.5.7 doit être prise en considération.

6.1.9 Avant ou au cours de la réunion des officiels techniques, les officiels sélectionnés et les médecins de garde se verront assigner leur poste pour les compétitions.

## **6.2 LE TIRAGE AU SORT**

6.2.1 Après la vérification des inscriptions finales, un numéro est choisi au hasard pour chacun des athlètes inscrits. Ces derniers conservent le même numéro pour la durée des compétitions.

6.2.2 Le numéro du tirage au sort décide de l'ordre de la pesée et de l'ordre du lever pendant la compétition ainsi que pour l'allocation des compétiteurs dans chacun des groupes.

## **6.3 LA PESÉE**

6.3.1 La pesée officielle de chaque compétition débute deux (2) heures avant le début de la compétition et dure une (1) heure.

6.3.2 La pesée officielle doit s'effectuer dans un local spécialement aménagé à cette fin. Pour chaque pesée, on doit y trouver :

- la balance officielle
- les formulaires nécessaires pour la pesée, crayons, etc.
- une table et des chaises pour le secrétariat.

6.3.3 Chaque athlète faisant partie d'une compétition spécifique doit être pesé en présence d'au moins deux (2) des arbitres désignés pour la compétition et du Secrétaire de la compétition. Un seul officiel de la même équipe que le concurrent peut être présent.

6.3.4 Les arbitres vérifient l'exactitude du poids de corps qui est enregistré par le Secrétaire de compétition.

6.3.5 Les poids de corps doivent être enregistrés tels que lus.

6.3.6 La liste officielle de la pesée ne peut être publiée que lorsque tous les athlètes ont été pesés.

6.3.7 Les compétiteurs sont appelés un par un à la salle de pesée en fonction de leur numéro du tirage au sort. Les compétiteurs absents à l'appel de leur nom, seront pesés à la fin.

6.3.8 Lorsque des groupes de différents poids de corps sont réunis pour une même compétition, la séquence utilisée pour la pesée sera catégorie par catégorie.

6.3.9 Les compétiteurs doivent faire la preuve de leur identité en présentant leur passeport ou leur carte d'identité au Secrétaire de compétition.

6.3.10 Les athlètes sont pesés nus ou en sous-vêtement en présence d'arbitres du même sexe. Le Secrétaire de compétition, s'il est de sexe opposé, devra être placé derrière un écran le séparant physiquement de la pesée.

- 6.3.11 Dans la salle de pesée, des conditions hygiéniques adéquates sont requises.
- 6.3.12 Un compétiteur dont le poids de corps est conforme aux normes de sa catégorie, n'est pesé qu'une seule fois. Un compétiteur qui se situe en dessous ou au-dessus de la limite de poids, peut retourner à la pesée autant de fois que nécessaire pour atteindre le poids requis et n'a pas à suivre l'ordre de passage.
- 6.3.13 Un athlète qui ne fait pas le poids dans la catégorie où il est inscrit durant la période de temps allouée pour la pesée sera exclu de la compétition.
- 6.3.14 Au moment de la pesée, l'entraîneur de chaque athlète doit inscrire le montant des premiers essais (arraché et épaulé-jeté) ainsi que confirmer le poids de corps et signer ou apposer ses initiales sur la carte de compétiteur en tenant compte de la règle 6.5.7.
- 6.3.15 Aussitôt qu'un athlète a été pesé dans sa catégorie, on donne à l'entraîneur ou à l'athlète trois (3) laissez-passer pour que les entraîneurs aient accès à la salle d'échauffement. Lorsqu'il y a deux compétiteurs d'un même pays, un laissez-passer supplémentaire est délivré lorsque le second athlète a été pesé. Les personnes à qui on a délivré un laissez-passer sont les seules à être admises dans la salle d'échauffement. Les laissez-passer sont délivrés pour chaque groupe spécifique pour chacune des catégories. Les laissez-passer des différents groupes pour chacune des catégories doivent être de couleurs différentes.
- 6.3.16 A la fin de la pesée, on donne à chaque compétiteur un dossard portant le numéro correspondant à son numéro de tirage au sort, qui doit être porté sur le maillot. Une nouvelle série de numéros (débutant avec le numéro 1) doit être émise pour chaque compétition.

## **6.4 LA PRÉSENTATION**

- 6.4.1 Quinze (15) minutes avant le début de la compétition dans chaque catégorie ou groupe, les présentations doivent se dérouler de la façon suivante :
- a) Les compétiteurs de la catégorie ou du groupe sont présentés dans l'ordre du tirage au sort. Après la présentation, les compétiteurs quittent la scène ensemble.
  - b) Les officiels de la compétition sont alors présentés :
    - les arbitres
    - le(s) contrôleur(s) technique(s)
    - le(s) médecin(s) de garde
    - les membres du Jury
    - le Chef des estafettes

Note 1 : Les personnes mentionnées ci-dessus arrivent et quittent la présentation ensemble, au son de musique appropriée. Les membres du Jury sont présentés à leur place pendant la pause, avant le début de la compétition.

Note 2 : Si un athlète est absent lors de la présentation officielle, il ou elle devra s'en expliquer auprès du Jury. Ce dernier déterminera si l'athlète recevra un avertissement approprié ou une sanction.

## **6.5 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

### **6.5.1 NOMINATION D'OFFICIELS**

Les organisateurs d'une compétition doivent nommer un nombre suffisant d'officiels, lesquels, supervisés par le Directeur de Compétition, veillent au bon déroulement de celle-ci. A cet effet, ils doivent utiliser la carte de compétiteur dotée d'espaces pour les trois essais dans chacun des deux mouvements. Les officiels sont appelés estafettes et leur responsable, Chef des estafettes. Aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques, le Chef des estafettes nommé par l'IWF doit parler anglais et être arbitre international de 1<sup>re</sup> catégorie.

### **6.5.2 LES ESTAFETTES**

Les estafettes supervisent les changements de barre effectués par les athlètes ou leurs entraîneurs selon le poids demandé pour chacun des essais. Les changements sont communiqués immédiatement à la direction de la compétition qui en informe l'annonceur afin que celui-ci puisse procéder à l'appel adéquat. Les estafettes peuvent mener à bien leur tâche en utilisant un système d'interphone ou un système téléphonique, ou tout autre moyen de communication accepté, reliant l'aire d'échauffement à la direction de la compétition.

### **6.5.3 PROGRESSION DU CHARGEMENT DES BARRES**

L'haltère est chargée progressivement. L'athlète, tentant la charge la plus légère, passe en premier. A partir du moment où le poids annoncé est chargé sur la barre et que le chronomètre est mis en marche, la charge de l'haltère ne peut être descendue à un montant inférieur. Les compétiteurs et leur entraîneur doivent par conséquent observer la progression des charges et être prêts à réaliser leur essai avec la charge qu'ils ont choisie.

### **6.5.4 POIDS DES L'HALTERE**

Le poids de l'haltère doit toujours être un multiple de un (1) kg.

### **6.5.5 PROGRESSION MINIMALE DE LA CHARGE**

Après tout essai réussi, la progression pour un même athlète, doit être d'au moins un (1) kg

### **6.5.6 CHARGE MINIMALE DE L'HALTERE**

La charge minimale sur l'haltère durant la compétition pour les hommes est de vingt-six (26) kg, c'est-à-dire la barre (20 kg) chargée de deux disques de 0,5 kg et les colliers de serrage.

La charge minimale sur l'haltère durant la compétition pour les femmes est de vingt et un (21) kg, c'est-à-dire la barre (15 kg) chargée de deux disques de 0,5 kg et les colliers de serrage.

### **6.5.7 CHARGES MINIMALES DE DÉPART DE CHACUN DES MOUVEMENTS**

La somme des haltères de départ à l'arraché et à l'épaulé-jeté ne peut être inférieure de vingt (20) kg pour les hommes et de quinze (15) kg pour les femmes du Total inscrit sur le formulaire final d'inscription. Le suivi et l'application de cette règle est la responsabilité du Secrétaire de compétition, des arbitres à la pesée, du Chef des estafettes, des Contrôleurs techniques et du Jury durant la compétition. Cette règle s'applique en tout temps à moins d'indication contraire.

Exemple : Un athlète masculin est inscrit à la compétition avec un Total de 200 kg. La somme des premiers essais à l'arraché et à l'épaulé-jeté en aucun cas ne peut être inférieure à 180 kg (80 et 100 kg, 70 et 110 kg ou toute autre combinaison). Si l'athlète ne se conforme pas à cette règle, le Jury peut l'exclure de la compétition.

### 6.5.8 ORDRE DE L'APPEL

Il faut tenir compte de quatre (4) critères dans l'enchaînement de l'appel des athlètes sur le plateau :

1. le poids de l'haltère (la charge la plus légère en premier)
2. le numéro de l'essai (le chiffre le plus bas en premier)
3. l'ordre des essais précédents (l'athlète qui a effectué l'essai le plus tôt passe en premier)  
critère, où, la progression, c'est à dire la différence en kg entre l'essai précédent et l'essai suivant est la plus grande,
4. le numéro de tirage au sort de l'athlète (le chiffre le plus bas en premier)

Selon les critères énumérés ci-dessus, l'ordre de l'appel se fait comme suit :

- a) Le compétiteur prenant la charge la plus légère effectue son essai en premier.
- b) Le compétiteur, ayant tenté le plus petit nombre d'essais, précède celui qui en a tenté le plus. C'est à dire qu'un premier essai s'effectue avant un deuxième et qu'un deuxième s'effectue avant un troisième
- c) Lorsque plusieurs compétiteurs demandent la même charge et que leur nombre d'essais est identique, les compétiteurs sont appelés dans l'ordre du tirage au sort. C'est-à-dire que le compétiteur ayant le plus petit numéro, procède à son essai avant celui ayant un numéro plus élevé.  
Avec pour exception : Le compétiteur qui a effectué l'essai le plus tôt (ou qui présente le plus grand écart de poids entre l'essai précédent et l'essai demandé), passera en premier, même s'il a le plus grand numéro de tirage au sort.
- d) Cet ordre d'appel s'applique tant à l'arraché qu'à l'épaulé-jeté.

Exemple :

	ARRACHE			EPAULE-JETE		
Athlète A	102	106	107	135	140	142
Athlète B	100	105	107	135	<del>143</del>	143
Athlète C	102	106	107	135	142	143

L'ordre à suivre sera :

**Arraché :** B-A-C, B-A-C, B-A-C

Dans ce cas, dans la 3<sup>ème</sup> séquence A, B et C demandent la même charge.

A ce moment, on constate que le compétiteur B :

- a bien commencé avant A et C dans la séquence précédente,
- a aussi, une progression de 2 kg, supérieure à celles de A et C qui eux ne progressent que de 1kg.

Ainsi ces 2 moyens d'appréciations du critère 3 c'est bien B qui doit commencer le premier puis c'est à A (1<sup>er</sup> au tirage au sort) et enfin C

**Epaulé-jeté :** A-B-C, A-C-A, B puis C-B

Dans ce cas, dans la dernière séquence, le compétiteur C passe après B qui a manqué son 2<sup>ème</sup> essai. Puis B reprendra la même charge après C

#### **6.5.9 TEMPS ALLOUE AU COMPETITEUR SON APPEL**

Une minute (60 secondes) est allouée au compétiteur entre l'appel de son nom et le début de son essai. Après trente (30) secondes, un signal d'avertissement se fait entendre. Lorsqu'un compétiteur tente deux (2) essais consécutifs, il a droit à un délai de deux (2) minutes (120 secondes) pour l'essai suivant et trente (30) secondes avant la fin du temps alloué, un signal d'avertissement se fait entendre. Si à la fin du temps réglementaire le compétiteur n'a pas soulevé l'haltère du plateau, la tentative doit être déclarée « essai » par les trois arbitres. Le temps est décompté soit à partir de l'annonce de l'essai par l'annonceur ou soit lorsque le chargement de la barre est terminé : l'action à prendre étant la dernière réalisée.

#### **6.5.10 INSCRIPTION AU TABLEAU DE LA CHARGE ANNONCÉE**

La charge annoncée par l'annonceur doit être immédiatement inscrit sur le tableau d'essais.

#### **6.5.11 CHANGEMENT DE LA CHARGE DEMANDEE**

Quand un compétiteur désire soit réduire ou augmenter la charge demandée initialement, son entraîneur ou lui-même, doit en avertir les officiels ou les estafettes avant l'appel final.

#### **6.5.12 APPEL FINAL**

L'appel final est le signal sonore qui se fait entendre, trente (30) secondes avant la fin du temps alloué pour l'essai.

#### **6.5.13 DELAIS ACCORDE AU COMPETITEUR POUR CHANGER LA CHARGE DEMANDEE**

Avant le premier essai et entre deux (2) essais, les entraîneurs/athlètes doivent écrire et signer leur prochain essai sur la carte de compétiteur et ils peuvent effectuer deux changements. Si l'entraîneur/athlète n'effectue pas ces changements avant l'appel final (30 secondes), l'athlète sera appelé suivant la progression automatique. Lorsque l'athlète effectue deux essais consécutifs (temps alloué 120 secondes) l'entraîneur/athlète doit déclarer le prochain essai dans les 30 premières secondes suivant son appel, même si c'est la progression

automatique. Si ceci n'est pas fait, les deux changements de barre ne seront pas alloués. L'athlète devra prendre la progression automatique.

#### **6.5.14 ARRÊT DU CHRONOMÈTRE POUR LE CHANGEMENT DE LA CHARGE**

Quand un athlète demande un changement de charge de l'haltère et qu'il est seul en lice, pour cette nouvelle charge, le chronomètre est arrêté pendant la modification. Dès que l'haltère est prêt, le chronomètre est remis en marche pour le temps qu'il lui reste. Par contre, si un compétiteur demande un changement et ce faisant prend la suite d'un autre athlète, le délai normal d'une minute (60 secondes) est accordé pour l'essai suivant.

#### **6.5.15 COMPÉTITEUR SE SUCCÉDANT À LUI MÊME QUI MODIFIE LA CHARGE DEMANDÉE, SE TROUVE À DEVOIR PASSER APRÈS QUE SON SUCCESSEUR AI DEMANDÉ UN CHANGEMENT DE BARRE**

Lorsqu'un athlète effectuant deux essais consécutifs demande un changement de barre et de ce fait modifie l'ordre d'appel de la compétition et qu'un autre athlète est appelé et que le chronomètre a été mis en marche et que ce deuxième athlète demande également un changement de barre, l'athlète numéro un (appelé en premier) est appelé à nouveau, le temps qui lui sera alloué ne sera plus que d'une (1) minute.

#### **6.5.16 RETRAIT DE LA COMPÉTITION**

Les compétiteurs ne peuvent réintégrer la compétition lorsque leur retrait a été annoncé officiellement.

#### **6.5.17 CONSÉQUENCES D'UNE ERREUR DE CHARGEMENT**

Lorsqu'il y a eu une erreur de chargement ou lorsque l'annonceur a fait une erreur, le Jury prend les décisions suivantes :

Exemple 1 :

Lorsque l'haltère est chargé à un poids inférieur à celui demandé par l'athlète, ce dernier peut s'il le souhaite soit accepter l'essai si celui-ci était réussi et que la charge était un multiple de 1,0 kg, ou soit le refuser. S'il refuse l'essai, l'athlète a automatiquement droit à un essai supplémentaire avec la charge initialement demandée.

Exemple 2 :

Lorsque l'haltère est chargé à un poids qui n'est pas un multiple de 1,0 kg et que le lever est réussi, le compétiteur peut accepter cet essai mais avec la valeur immédiatement inférieure, multiple de 1,0 kg.

Exemple 3 :

Lorsque l'haltère est chargé à un poids supérieur à celui demandé par l'athlète, ce dernier peut, s'il le souhaite, accepter l'essai s'il est réussi et que la charge est un multiple de 1,0 kg. Si l'essai est manqué ou si la charge n'est pas un multiple de 1,0 kg, l'athlète a automatiquement droit à un essai supplémentaire avec la charge initialement demandé.

Exemple 4 :

Lorsqu'un échec est dû à un chargement différent des deux cotés de l'haltère ou à un déplacement des disques lors de l'exécution du

mouvement ou encore à des problèmes de stabilité du plateau, le Jury peut accorder un nouvel essai à la demande de l'athlète ou de son entraîneur.

Exemple 5 :

Lorsque l'annonceur commet une erreur en annonçant une charge soit inférieure ou soit supérieure à celle demandée par l'athlète, le Jury doit prendre la même décision que pour les erreurs de chargement.

Exemple 6 :

A certaines compétitions, lorsque les athlètes ne sont pas obligés de demeurer à proximité du plateau les empêchant ainsi de suivre la progression des autres compétiteurs et que l'annonceur a omis de les appeler en temps opportun, la charge devra alors être réduite au poids originellement demandé par l'athlète.

#### **6.5.18 ORDRE DE PASSAGE DES ATHLETES DE CATEGORIE DE POIDS DIFFERENTE**

Dans un match international, entre deux individus ou deux nations, disputé dans des catégories de poids différentes, les athlètes peuvent effectuer leurs essais alternativement. L'athlète prenant le poids le plus léger débute et cet ordre est maintenu pour tout ce mouvement

#### **6.5.19 PERSONNES AUTORISEES ADMISES DANS L'AIRES DE COMPETITION**

Au cours de toute compétition se déroulant sur une estrade ou un podium, seuls les membres du Jury, les arbitres officiant, les chargeurs, les annonceurs, les accompagnateurs d'équipe autorisés (voir 6.3.15) et les athlètes appartenant à la catégorie ou au groupe concerné sont admis dans l'aire de compétition.

### **6.6 PAUSE**

6.6.1 Après l'arraché, il y a une pause de dix (10) minutes afin de permettre aux concurrents de se préparer pour l'épaulé-jeté.

6.6.2 Dans certains cas, le Jury peut raccourcir ou allonger cette pause. Dans ce cas, une annonce appropriée doit être faite.

### **6.7 CLASSEMENT DES ATHLETES ET DES EQUIPES**

6.7.1 Le titre de champion est décerné aux athlètes qui ont respectivement effectué le meilleur arraché, meilleur épaulé-jeté et meilleur Total (l'addition du meilleur arraché et du meilleur épaulé-jeté). De plus, dans toute compétition organisée selon les règles de l'IWF, des médailles d'or, d'argent et de bronze sont décernées respectivement au premier, deuxième et troisième gagnant, à l'arraché, l'épaulé-jeté et au Total dans chacune des catégories.

6.7.2 Afin de calculer le classement individuel à l'arraché et à l'épaulé-jeté, les facteurs ci-dessous doivent être pris en considération et dans l'ordre suivant :

- a) le meilleur résultat : le plus élevé est premier, s'il y a égalité
- b) le poids de corps : le plus léger est premier, s'il y a encore égalité
- c) le numéro de l'essai du meilleur résultat : le plus bas est premier, s'il y a encore égalité
- d) les essais précédents : le plus bas est premier, s'il y a encore égalité
- e) le numéro de tirage au sort : le plus bas est premier

6.7.3 Afin de calculer le classement individuel au Total, les facteurs ci-dessous doivent être considérés et dans l'ordre suivant :

- a) le meilleur résultat : le plus élevé est premier, s'il y a égalité
- b) le poids de corps : le plus léger est premier, s'il y a encore égalité
- c) le meilleur résultat à l'épaulé-jeté : le plus bas est premier, s'il y a encore égalité

**Commentaire :** il s'agit d'attribuer la 1<sup>ère</sup> place à celui qui au cours de la compétition et pendant l'EJ, totalise le 1<sup>er</sup> le meilleur total de sa catégorie. Ce qui consiste à attribuer la 1<sup>ère</sup> place à celui qui en réalisant la charge la plus la plus basse à l'EJ, obtient le meilleur total avant tous ses concurrents directs.

- d) le numéro de l'essai du meilleur résultat : le plus bas est premier, s'il y a encore égalité
- e) les essais précédents : le plus bas est premier, s'il y a encore égalité
- f) le numéro de tirage au sort : le plus bas est premier.

**Exemple :** Application des critères qui permettent le classement des compétiteurs tel qu'ils ont été définis dans les paragraphes 6.7.2 et 6.7.3 :

	poids de corps	ARRACHE			EPAULE-JETE			total	tirage au sort
Athlète A	57	102	106	107	135	140	145	252	5
Athlète B	56,1	100	105	107	135	443	143	250	6
Athlète C	56,1	102	106	107	135	142	143	250	7

À l'épaulé jeté comme au total il est incontestable que A est 1<sup>er</sup> et est 3<sup>ème</sup> à l'arraché étant le plus lourd des 3 compétiteurs.

Il faut donc départager B et C pour la 1<sup>ère</sup> place à l'arraché et les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place à l'épaulé jeté et au total

À l'arraché et à l'épaulé jeté :

- a)- tous les 2 ont réalisé le même résultat; critère suivant ?
- b)- tous les 2 ont le même poids de corps; critère suivant ?
- c)- dans les 2 mouvements B et C ont réalisé leur meilleur résultat au même rang de leurs essais; critère suivant ?
- d)- par contre :
  - à l'arraché B a commencé avant C en réalisant le meilleurs résultat et ce avant C. D'où B est 1<sup>er</sup> à l'arraché et C est 2<sup>ème</sup>,
  - à l'épaulé jeté C a commencé avant B en réalisant le meilleurs résultat et ce avant B. D'où C est 2<sup>ème</sup> à l'EJ et B est 3<sup>ème</sup>,

Au total :

- tout comme précédemment il y a égalité : au total, critère : "a", au poids de corps critère "b", d'où critère suivant ?
- comme à l'EJ , C a commencé avant B en réalisant le meilleur total avant B, C'est donc C qui est 2<sup>ème</sup> et B qui est 3<sup>ème</sup>.

## Classement final

compétiteur	Arraché	Epaulé jeté	Total
A	3 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>
B	1 <sup>er</sup>	3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
C	2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>

- 6.7.4 Aux Championnats du Monde et à toutes les compétitions organisées selon les Règles de l'IWF, le classement des équipes est calculé en additionnant les points alloués à tous les compétiteurs selon l'échelle suivante :

N° de la place	Nombre de points	N° de la place	Nombre de points
1 <sup>re</sup>	28 points	14 <sup>e</sup>	12 points
2 <sup>e</sup>	25 points	15 <sup>e</sup>	11 points
3 <sup>e</sup>	23 points	16 <sup>e</sup>	10 points
4 <sup>e</sup>	22 points	17 <sup>e</sup>	9 points
5 <sup>e</sup>	21 points	18 <sup>e</sup>	8 points
6 <sup>e</sup>	20 points	19 <sup>e</sup>	7 points
7 <sup>e</sup>	19 points	20 <sup>e</sup>	6 points
8 <sup>e</sup>	18 points	21 <sup>e</sup>	5 points
9 <sup>e</sup>	17 points	22 <sup>e</sup>	4 points
10 <sup>e</sup>	16 points	23 <sup>e</sup>	3 points
11 <sup>e</sup>	15 points	24 <sup>e</sup>	2 points
12 <sup>e</sup>	14 points	25 <sup>e</sup>	1 point
13 <sup>e</sup>	13 points		

- 6.7.5 Aux Championnats du Monde et aux compétitions organisées selon les règles de l'IWF, des points sont alloués pour le classement des équipes selon le rang obtenu à l'arraché, à l'épaulé-jeté et au Total par les athlètes formant ces équipes.
- 6.7.6 Lorsque deux (2) équipes ou plus ont accumulé le même nombre de points au classement des équipes, celle ayant obtenu le plus grand nombre de rangs plus élevés doit être classée avant les autres.
- 6.7.7 Un zéro à l'arraché n'élimine pas les concurrents d'un Championnat. Ces derniers peuvent poursuivre leurs essais à l'épaulé-jeté. S'ils réussissent, ils peuvent accumuler des points pour le classement de leur équipe selon le rang obtenu à ce dernier lever mais n'obtiennent pas de points pour le Total. Dans les compétitions où des médailles sont attribuées seulement pour le Total, les athlètes ayant obtenu un zéro à l'arraché sont éliminés de la compétition.
- 6.7.8 Les compétiteurs qui ont réussi à l'arraché mais ont eu un zéro à l'épaulé-jeté obtiennent des points pour le classement de leur équipe en fonction du rang obtenu à l'arraché mais n'obtiennent pas de points pour le Total.

## 7 LES OFFICIELS DE LA COMPÉTITION

### 7.1 ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES :

- 7.1.1 Un nombre suffisant d'officiels techniques doit être nommé pour assurer le bon déroulement des compétitions de l'IWF. Ces officiels ne peuvent en aucun cas entraîner ou assister des athlètes durant les compétitions de l'IWF.
- 7.1.2 Aux compétitions de l'IWF, les officiels techniques suivants doivent être de service :
- Secrétaire de compétition/Directeur des compétitions
  - Jury
  - Contrôleurs techniques
  - Arbitres
  - Chronométrateur
  - Chef des estafettes
- 7.1.3 Des médecins de garde doivent aussi être nommés.
- 7.1.4 Les officiels en service doivent porter l'uniforme réglementaire de l'IWF : veste bleu marine, chemise à fines rayures blanches et bleues, cravate de l'IWF (ou foulard pour les femmes), pantalon beige (pantalon ou jupe pour les femmes), chaussettes ou bas foncés, souliers noirs et écusson métallique de l'IWF sur le revers gauche de la veste/veston. Seul l'écusson de l'IWF est autorisé car ces officiels représentent la Fédération internationale. Par température très chaude et avec la permission du président du Jury, il est autorisé d'enlever la veste Aux Jeux Olympiques et aux autres Jeux multisports, seul l'uniforme distribué par le comité d'organisation est porté.
- 7.1.5 Les officiels techniques doivent être présents à leur poste de travail au plus tard trente (30) minutes avant le début de la compétition.

### 7.2 SECRÉTAIRE DE COMPÉTITION ET DIRECTEUR DE COMPÉTITION

- 7.2.1 Pour toutes les compétitions d'haltérophilie, un Secrétaire de compétition ainsi qu'un Directeur de compétition doivent être nommés. Ils ont la responsabilité du bon déroulement de la compétition et effectue ce travail en étroite collaboration avec le Jury et les Contrôleurs techniques.

#### RESPONSABILITÉS DU SECRÉTAIRE DE COMPÉTITION ET DIRECTEUR DE COMPÉTITION :

- 7.2.2 Vérifier les listes des compétiteurs et les séparer en groupes, si nécessaire, selon la meilleure performance fournie par leur Fédération, suite à la vérification finale des engagements.
- 7.2.3 Superviser le tirage au sort des compétiteurs lors du Congrès, si celui-ci n'est pas fait électroniquement.
- 7.2.4 Superviser la pesée et attribuer les tâches aux officiels responsables de la pesée.
- 7.2.5 Superviser l'ordre des essais au cours de la compétition incluant le bon fonctionnement du système d'information technologique et la distribution des documents officiels.

- 7.2.6 Superviser l'enregistrement des nouveaux records mondiaux ou olympiques établis durant les compétitions
- 7.2.7 S'assurer que la règle 6.5.7 est suivie et appliquée.

### **7.3 LE JURY**

- 7.3.1 La fonction du Jury est de s'assurer que le Règlement technique et des compétitions soit respecté et appliqué.
- 7.3.2 Tous les membres du Jury doivent être des arbitres internationaux de 1<sup>ère</sup> catégorie.
- 7.3.3 Tous les membres du Jury doivent être de pays différents.  
Note : Autant que possible, un membre féminin doit être nommé pour chaque groupe de Jury.
- 7.3.4 Aux compétitions de l'IWF, chaque Jury est composé de trois (3) ou cinq (5) membres chacun, l'un d'entre eux étant le président. Deux (2) substituts peuvent être également nommés.
- 7.3.5 Au cours d'une compétition et à la suite d'un premier avertissement, le Jury par vote unanime, peut remplacer tout arbitre dont les décisions prouvent son incompetence. L'impartialité des arbitres ne peut être mise en doute, toutefois une erreur d'arbitrage peut être commise involontairement. Dans ce cas, l'arbitre est invité à expliquer sa décision.
- 7.3.6 Après avoir observé les arbitres durant toute la compétition, les membres du Jury peuvent souligner tout événement particulier en le décrivant sur le formulaire prévu à cet effet. Le président du Jury transmet ces évaluations au président du Comité technique ou au Secrétaire général.
- 7.3.7 Unanimentement et après discussion, le Jury a le pouvoir de changer une décision lorsque la majorité des membres du Jury a jugé la décision des arbitres techniquement incorrecte.

Une telle décision ainsi que les raisons qui motivent le changement doivent être communiquées à l'athlète et à l'entraîneur par l'entremise du Contrôleur technique ou tout autre officiel désigné par le président du Jury. Le public doit également en être informé par l'annonceur.

- 7.3.8 Afin d'appliquer la règle précédente, les membres du Jury doivent rendre leur décision sur chaque lever en utilisant le matériel placé sur leur table.

Cet équipement est composé de 5 diodes vertes (diodes électroluminescentes ou DEL), 5 diodes blanches et 5 diodes rouges. Chaque membre du Jury dispose d'un appareil équipé d'un bouton-poussoir rouge et d'un bouton-poussoir blanc. Lorsque les membres du Jury pressent un des deux boutons, les diodes vertes s'allument. Les diodes blanches ou rouges s'allument seulement lorsque tous les membres du Jury ont rendu leur décision. A tout moment, aucun membre du Jury ne doit influencer les décisions des autres membres.

- 7.3.9 Durant la compétition, le Jury doit s'assurer que la règle 6.5.7 soit suivie et appliquée.

- 7.3.10 Le Jury doit être placé de façon à avoir une vue d'ensemble parfaite de la compétition. La table du Jury doit être placée au maximum dix (10) m du centre de plateau, entre l'arbitre du centre et un des arbitres latéraux. Les membres substitués du Jury peuvent prendre place à la table du Jury que lorsqu'ils y sont appelés pour remplacer un des membres titulaires.
- 7.3.11 Les membres du Jury doivent rester à leur place respective lors de la cérémonie de remise des médailles. Ils doivent de plus s'assurer que les arbitres font de même.
- 7.3.12 Une ligne téléphonique automatique doit être installée afin de relier le président du Jury et la direction de la compétition.

#### **7.4 CONTRÔLEUR TECHNIQUE**

- 7.4.1 Des contrôleurs techniques sont nommés afin d'assister le Secrétaire de compétition et le Directeur de compétition pour superviser le bon déroulement de la compétition. Ces officiels exécutent leur travail en étroite collaboration avec les arbitres nommés pour la compétition.
- 7.4.2 Aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques, les contrôleurs techniques doivent être des arbitres internationaux de première catégorie.  
Note : Autant que possible, un contrôleur technique féminin doit être nommé pour chaque groupe de contrôleurs techniques.
- 7.4.3 Aux Championnats du Monde, deux (2) contrôleurs techniques sont nommés pour chaque catégorie. Aux autres compétitions de l'IWF, le délégué de l'IWF nomme un nombre approprié de contrôleurs techniques.

#### **LES RESPONSABILITÉS DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE SONT LES SUIVANTES :**

- 7.4.4 Vérifier le plateau de compétition, l'haltère, le chronomètre, le système électronique d'arbitrage, les balances, la salle d'échauffement et les autres installations.
- 7.4.5 S'assurer que les arbitres portent le bon uniforme.
- 7.4.6 Avant la compétition, déposer sa carte d'arbitre international sur la table du Jury en face du président et la récupérer à la fin de la compétition.
- 7.4.7 Avant la compétition, vérifier la tenue vestimentaire des concurrents et faire appliquer le règlement si nécessaire. Lorsqu'il faut corriger la tenue d'un athlète ou enlever un lubrifiant et que ce dernier a déjà été appelé à la barre, la règle 2.3.6 s'applique.
- 7.4.8 Au cours de la compétition, s'assurer que seuls les accompagnateurs autorisés soient dans les aires de compétition et d'échauffement.
- 7.4.9 S'assurer que lorsque l'athlète est sur le plateau, aucune personne, incluant le Contrôleur technique, ne doit être vue du public et/ou des caméras de télévision.
- 7.4.10 Pendant la compétition, vérifier et contrôler les informations affichées sur le tableau des essais (nom de l'athlète, essai, poids, temps, record) et autoriser les haltérophiles à se présenter sur le plateau quand l'annonce en a été faite.
- 7.4.11 Contrôler le nettoyage de la barre et du plateau.

7.4.12 Aider les membres de la Commission Antidopage et de l'équipe de la pesée, à leur demande.

7.4.13 S'assurer que la règle 6.5.7 soit suivie et appliquée.

## **7.5 LES ARBITRES**

7.5.1 Durant les compétitions, les arbitres doivent se concentrer sur la tâche essentielle de juger les leviers des compétiteurs. Tous les arbitres internationaux doivent avoir en leur possession une carte d'arbitre valide émise par l'IWF.

7.5.2 Les arbitres sont classés en deux (2) catégories :

a) Catégorie 2 : Ces personnes peuvent arbitrer aux Championnats nationaux, rencontres internationales, Jeux Régionaux et Championnats continentaux.

b) Catégorie 1 : Ces personnes peuvent arbitrer en plus aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques et faire partie d'un Jury international.

7.5.3 **LICENCE D'ARBITRE :**

À la demande des Fédérations nationales, l'IWF émet des licences d'arbitre valides pour une olympiade, c'est-à-dire jusqu'à la fin des prochains Jeux Olympiques. Les arbitres ne possédant pas une licence valide ne peuvent arbitrer aux compétitions internationales.

7.5.4 Le timbre autocollant placé sur la dernière page de la carte d'arbitre confirme la validité de cette licence.

7.5.5 L'IWF ne reconnaît que les arbitres titulaires d'une licence.

7.5.6 Le coût de la licence d'arbitre de catégorie 1 pour une olympiade est de 200,00 \$ US (deux cents dollars américains) et celui de la catégorie 2 est de 100,00 \$ US (cent dollars américains) .

7.5.7 Toute nouvelle carte, que ce soit pour la catégorie 1 ou la catégorie 2, coûte 200,00 \$ US (deux cents dollars américains).

7.5.8 Le paiement doit accompagner chaque demande de carte.

7.5.9 Toute nouvelle carte doit être payée en même temps que la licence.

7.5.10 L'enregistrement des nouveaux arbitres de catégorie 2 est effectif à compter de la date de leur examen.

7.5.11 La carte d'arbitre est pourvue de l'espace nécessaire pour y enregistrer toutes les compétitions internationales arbitrées par le détenteur. Ces attestations de participation peuvent être attestées soit par le Président de l'IWF, le Secrétaire général, le président du Jury, le Secrétaire ou le Directeur de compétition ou par le Secrétaire des Fédérations nationales des arbitres concernés.

### **ARBITRES AU COURS DES COMPÉTITIONS**

- 7.5.12 Aux compétitions se déroulant selon les règles de l'IWF, trois (3) arbitres (un arbitre central et deux arbitres latéraux) et un arbitre remplaçant sont nommés pour chaque catégorie ou groupe participant aux compétitions.  
Note : Autant que possible, un arbitre féminin doit être nommé pour chaque groupe d'arbitres.
- 7.5.13 Avant la compétition et sous la supervision du Secrétaire de compétition et du Directeur de compétition et en collaboration avec les Contrôleurs techniques, ces arbitres doivent s'assurer que :
- Tout l'équipement nécessaire à la compétition est en état de fonctionner
  - Le poids du corps des compétiteurs correspond aux limites de poids de leur catégorie et qu'ils ont été pesés dans la limite du temps alloué
- 7.5.14 Avant la compétition, chaque arbitre doit déposer sa carte d'arbitre international sur la table du Jury, face au président.
- 7.5.15 L'arbitre central doit être assis à quatre (4) mètres du devant du plateau (mesuré à partir du devant du plateau jusqu'à l'arrière de la table de l'arbitre) et au centre. Les arbitres latéraux doivent être assis sur la même ligne que l'arbitre du centre et éloignés de trois (3) à quatre (4) mètres de ce dernier.
- 7.5.16 Au cours de la compétition, les arbitres doivent s'assurer que :
- Le poids de l'haltère est identique à celui annoncé.
  - Seul le concurrent touche l'haltère pendant l'exécution d'un mouvement.
  - Seul l'athlète lui-même ou les chargeurs déplacent l'haltère sur le plateau. Il est interdit à l'entraîneur de déplacer, d'ajuster ou de nettoyer l'haltère. Si l'athlète déplace la barre dans une position qui gêne la vue d'un arbitre, l'arbitre concerné peut se déplacer afin de mieux observer le mouvement et retourner à sa place pour donner le signal et la décision.
  - la règle 6.5.7 soit appliquée
- 7.5.17 Les arbitres rendent leurs décisions par l'intermédiaire de signaux. « Essai réussi » lampe blanche, « essai manqué » lampe rouge. Un essai est réussi si deux ou trois lampes blanches s'allument, le lever est « essai » si deux ou trois lampes rouges s'allument.
- 7.5.18 En cas de défaillance du système électronique ou lorsqu'un tel système n'est pas disponible, l'arbitre central donne le signal de replacer la barre sur le plateau à la fin de chaque mouvement, dès que l'athlète est entièrement immobile et que ses deux pieds sont alignés (les 2 pointes des pieds ramenées parallèlement à l'axe de la barre. Ce signal doit être entendu et vu, l'arbitre doit dire « TERRE » et en même temps abaisser le bras.
- 7.5.19 Lorsque le système électronique est en panne ou que ce type d'équipement n'est pas disponible, on peut le remplacer par des petits drapeaux rouges ou blancs. Les arbitres rendent leur décision en levant le drapeau approprié.
- 7.5.20 Lorsque le système d'arbitrage électronique n'est pas utilisé et qu'un arbitre latéral décèle une faute grave durant l'exécution d'un mouvement, ce dernier doit lever la main afin d'attirer l'attention sur cette faute. Si cette dernière est confirmée par l'autre arbitre latéral ou par celui du centre, cela constitue une opinion majoritaire et, dans

ce cas, l'arbitre central doit interrompre le mouvement et ordonner à l'haltérophile de replacer l'haltère sur le plateau.

- 7.5.21 Lors de compétitions sans contrôleur technique, les arbitres doivent assumer les responsabilités de ce poste. (Voir la règle 7.4).
- 7.5.22 Au cours de la compétition qu'ils jugent, les arbitres doivent s'abstenir de tout commentaire.
- 7.5.23 Durant la compétition, un arbitre ne doit pas tenter d'influencer les décisions des autres arbitres.
- 7.5.24 À l'issue de la compétition, les arbitres doivent :
- signer les formulaires des records s'il y a lieu
  - récupérer sur la table du Jury, leur carte d'arbitre dûment signée et notée par le président du Jury
  - demeurer à leur place respective pendant la cérémonie de remise des médailles.

#### **ARBITRES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE ET AUX JEUX OLYMPIQUES**

- 7.5.25 Deux arbitres d'un même pays ne peuvent être appelés à juger le même groupe.
- 7.5.26 Trois (3) mois avant la tenue des Championnats du Monde, chaque Fédération nationale peut soumettre un maximum de deux (2) candidats arbitres de première catégorie pour officier à ces Championnats. Le Conseil d'administration et le Comité technique de l'IWF choisissent parmi ces noms les arbitres qui officieront. Le nombre d'officiels techniques sélectionnés se fait en fonction des besoins. Les Fédérations nationale sont avisées de la nomination ou non de leurs arbitres. Si le besoin survient et en utilisant son pouvoir discrétionnaire, l'IWF se réserve le droit, en plus des officiels proposés, de nommer d'autres officiels provenant de n'importe quel pays membre. Ces officiels ainsi nommés et leur Fédération nationale respective en seront dûment avisés. Sur le site des championnats, avant le début des compétitions, le Secrétaire de compétition/Directeur de compétition assigne les arbitres à chacune des catégories ou groupes.
- 7.5.27 Pour les Jeux Olympiques, les officiels techniques dont les noms sont proposés par les Fédérations nationales (au maximum deux officiels par Fédération) sont sélectionnés par le Conseil d'administration de l'IWF, six (6) mois avant le début des Jeux.

#### **PROMOTION DES ARBITRES**

- 7.5.28 Afin de devenir arbitre international, les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :
- a) avoir été arbitre national pendant cinq (5) ans dans leur pays respectif;
  - b) être proposé par leur Fédération nationale
  - c) avoir une connaissance complète du Règlement technique et des compétitions de l'IWF
  - d) démontrer leur compétence dans un examen pratique organisé soit par l'IWF ou dans un examen organisé par leur Fédération nationale et approuvé par l'IWF
  - e) obtenir au moins 85 % de réponses exactes lors de l'examen écrit préparé et révisé périodiquement par le Comité technique.

## CONDITIONS D'EXAMEN D'ARBITRE POUR LA CATÉGORIE 1 :

- 7.5.29 Pour être promu arbitre de catégorie 1, un arbitre de deuxième catégorie doit subir un examen en présence de trois (3) arbitres de première catégorie au cours d'une compétition tenue selon les règles de l'IWF (excluant les Masters). De plus, les candidats doivent passer un examen écrit préparé et révisé périodiquement par le Comité technique.
- 7.5.30 Les candidats doivent avoir exercé pendant deux ans au moins en tant qu'arbitre international de la deuxième catégorie.
- 7.5.31 Les candidats peuvent subir leur examen lors des compétitions de l'IWF (à l'exception des Championnats du Monde) ou aux Championnats nationaux.
- 7.5.32 Les trois membres du comité d'examen peuvent être de même nationalité.
- 7.5.33 Les examinateurs doivent être assis séparément et notent les candidats en toute indépendance, sans consulter les autres examinateurs.
- 7.5.34 Lorsque le système d'arbitrage électronique est utilisé, trois (3) candidats peuvent passer l'examen en même temps; sinon seul l'arbitre central peut être examiné.
- 7.5.35 Les examinateurs donnent leurs notes en utilisant un formulaire de résultats de la compétition.
- 7.5.36 Le nom et la nationalité du/des candidat(s) doivent être inscrits de façon à correspondre à leur position respective près du plateau de compétition, par ex. : l'arbitre de gauche est le numéro 1, celui du centre le numéro 2 et celui de droite, le numéro 3. Les examinateurs doivent également signer de leur nom et indiquer leur nationalité.
- 7.5.37 Les noms des concurrents doivent être inscrits dans le même ordre sur toutes les feuilles de résultats du Comité d'examen pour que leurs notes coïncident.
- 7.5.38 Chaque candidat doit juger au moins cent (100) essais, aussi bien complets qu'incomplets.
- 7.5.39 Les examinateurs doivent d'abord marquer leur décision personnelle relative à chaque essai, dans la partie supérieure de la feuille d'examen. / indique un bon lever et X un essai manqué. Sous la note en utilisant les mêmes signes, les examinateurs notent les décisions données par les trois arbitres.

Exemple : / = lampe blanche      X = lampe rouge

$\begin{array}{l} / \\ / \\ / \end{array} \} \longrightarrow$  les candidats ont rendu une bonne décision

$\begin{array}{l} X \\ XXX \end{array} \} \longrightarrow$  les candidats ont rendu une bonne décision

$\begin{array}{l} X \\ X / X \end{array} \} \longrightarrow$  l'arbitre central a rendu une mauvaise décision

$\begin{array}{l} X \\ / XX \end{array} \} \longrightarrow$  l'arbitre numéro 1 a rendu une mauvaise décision

- 7.5.40 Lorsque seul l'arbitre central passe l'examen et que ce dernier commet une erreur en donnant le signal de replacer l'haltère sur le plateau, soit trop tôt ou trop tard, l'examineur doit inscrire **X** et ajouter **S** au-dessous pour indiquer cette erreur. Durant un essai, le candidat peut donc commettre deux (2) erreurs, lesquelles sont indiquées sur la feuille de pointage.
- 7.5.41 L'examineur doit marquer par **O** tout essai non complété, par ex.: laisser tomber la barre à l'arraché, manquer le jeté de l'épaulé-jeté, etc.
- 7.5.42 Lorsqu'un candidat rend une mauvaise décision au cours d'un essai non complété, l'examineur inscrit un **X** au lieu de **O** et donne le numéro de la faute.
- 7.5.43 Les résultats de chaque candidat sont calculés à partir des essais complétés. Pour être promu en catégorie 1, les candidats doivent avoir jugé correctement quatre-vingt-quinze pourcent (95 %) des essais et répondu correctement à quatre-vingt-dix pourcent (90 %) des questions lors de l'examen écrit.
- 7.5.44 Les feuilles de marque originales doivent parvenir au Secrétariat de l'IWF sans modification ni ajout pour le calcul du pourcentage obtenu par les candidats à leur examen pratique.
- 7.5.45 Les résultats sont transmis à chaque candidat par le Secrétariat de l'IWF par l'intermédiaire de sa Fédération nationale. Les candidats qui ont réussi leur l'examen reçoivent leur carte d'arbitre de première catégorie et leur licence par l'intermédiaire de leur Fédération.
- 7.5.46 Pour le candidat qui a réussi son examen, la date de la promotion en catégorie 1 correspond à la date de l'examen.
- 7.5.47 Lorsqu'un arbitre, détenant une licence de l'IWF en cours de validité, est promu à la catégorie 1, il doit payer 200,00 \$ US (deux cents dollars américains) afin d'obtenir la nouvelle carte.
- 7.5.48 Les candidats ayant failli à l'examen doivent attendre six (6) mois avant de le reprendre.

## **7.6 CHRONOMÉTREUR**

- 7.6.1 Dans toutes les compétitions qui se déroulent selon les règles de l'IWF, le comité organisateur doit nommer les chronométrateurs.
- 7.6.2 Aux Jeux Olympiques, les chronométrateurs doivent être en possession d'une carte d'arbitre international de catégorie 1. Pour les Championnats du Monde, les chronométrateurs doivent être des arbitres internationaux qualifiés. Aux autres manifestations de l'IWF, les chronométrateurs doivent être des arbitres internationaux ou nationaux.
- 7.6.3 Les responsabilités des chronométrateurs sont les suivantes :
- 7.6.4 Actionner le chronomètre tel que le précise le règlement, lorsque les athlètes sont appelés sur le plateau pour effectuer leurs essais en compétition.
- 7.6.5 Mettre à zéro et redémarrer le chronomètre à une minute (60 secondes) ou deux minutes (120 secondes) au début de chaque essai. Le chronomètre

doit être mis en marche au moment où l'annonceur a terminé l'annonce de l'essai ou que la barre est chargée. L'action à prendre en compte est la dernière réalisée.

7.6.6 Arrêter le chronomètre dès que l'haltère est soulevé du plateau.

7.6.7 Redémarrer le chronomètre si la barre n'a pas atteint la hauteur des genoux.

7.6.8 Afin d'effectuer leur travail effectivement, le chronométrateur travaille en étroite collaboration avec l'annonceur et le président du Jury.

## **7.7 CHEF DES ESTAFETTES**

7.7.1 La responsabilité principale de Chef des Estafettes est d'accepter ou refuser les modifications effectuées par les entraîneurs ou les athlètes pour les essais à effectuer, selon les règles techniques pertinentes et les règles de compétition et de transmettre cette information à la table de direction de la compétition au moyen d'un système direct d'intercommunication.

7.7.2 Aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques, le Chef des Estafettes doit être un arbitre international de 1<sup>ère</sup> catégorie, parlant anglais et nommé par l'IWF.

## **7.8 L'ANNONCEUR**

7.8.1 Un ou plusieurs annonceurs doivent être nommés. Leur tâche consiste à effectuer les annonces appropriées pour le bon déroulement de la compétition. Pour chaque essai, ceci comprend :

- le nom du compétiteur appelé au plateau
- le nom de son pays
- le poids de l'haltère
- le numéro de l'essai

7.8.2 L'annonceur nomme également d'avance le compétiteur qui va suivre. On peut nommer un assistant dont la fonction principale est d'accepter les changements de barres transmis par le Chef des Estafettes et d'en informer l'annonceur.

7.8.3 L'annonceur fait les présentations selon la règle 6.4 et donne les informations relatives au déroulement de la compétition.

7.8.4 Lorsque le déroulement de la compétition le permet, l'annonceur peut informer le public de divers renseignements pertinents.

7.8.5 L'annonceur a la responsabilité de la Cérémonie de remise des médailles tel que décrit à la règle 9.2.

7.8.6 Lorsque le système de technologie n'est pas utilisé, l'annonceur doit être un arbitre international.

## **7.9 MÉDECINS DE GARDE**

7.9.1 Aux Jeux Olympiques, Championnats du Monde et autres compétitions internationales d'importance, des médecins sont nommés pour être de garde durant les compétitions dans chacune des catégories de poids.

Les médecins de garde ont les responsabilités suivantes :

- 7.9.2 Être présents au site de compétition du début de la pesée officielle jusqu'à la fin de la compétition.
- 7.9.3 Bien connaître et utiliser les installations médicales et, si requis, aider aux contrôles antidopage.
- 7.9.4 Être prêts à prodiguer des soins médicaux en cas de blessure ou de maladie, collaborer avec les médecins d'équipe et aviser les entraîneurs, les officiels et les athlètes sur leur possibilité de poursuivre la compétition suite à une blessure.
- 7.9.5 Durant la compétition, autoriser l'application de sparadraps ou de bandages supplémentaires en fonction des règles.
- 7.9.6 Aux Championnats du Monde, deux (2) médecins doivent être de garde en même temps. Si nécessaire, les médecins des équipes peuvent être appelés à assister les médecins de garde. S'il a besoin d'une aide médicale, l'athlète acceptera que le médecin de garde s'occupe de lui.
- 7.9.7 Aux Jeux Olympiques, seuls les médecins nommés par l'IWF peuvent être de garde durant les compétitions, à raison de deux (2) par catégorie.

**Limites des responsabilités aux compétitions de l'IWF :**

- 7.9.8 Les médecins nommés ont la responsabilité de l'aire de jeu, soit l'aire de compétition et l'aire d'échauffement.
- 7.9.9 En cas d'accident ou de blessure, le médecin de garde doit analyser la situation et décider si des traitements doivent être prodigués, soit par les autorités médicales locales ou soit par le médecin de l'équipe. S'il n'y a pas de médecin d'équipe, le médecin de garde décidera s'il doit prodiguer les soins nécessaires ou bien de transmettre le traitement aux autorités locales.
- 7.9.10 La responsabilité des médecins de garde se termine à l'extérieur de l'aire de jeu.
- 7.9.11 Avant le début des compétitions, afin de s'assurer que tout est prêt, il est impératif que le médecin de garde contacte les autorités médicales locales et doivent ensemble inspecter les installations médicales.

## **8 RECORDS DU MONDE**

- 8.1 L'IWF reconnaît les records mondiaux seniors, juniors, Jeunes et les records Olympiques dans chacune des huit (8) catégories de poids pour les hommes et les sept (7) catégories pour les femmes, pour les mouvements à l'arraché, à l'épaulé-jeté et au Total.
- 8.2 Les athlètes du groupe Jeune peuvent établir des records Jeunes, juniors et seniors du Monde. Les athlètes juniors peuvent établir des records juniors et seniors. Les athlètes seniors peuvent établir des records seniors du Monde.

- 8.3 Les records du Monde ne peuvent être établis que lors des compétitions inscrites au calendrier de l'IWF.
- 8.4 Les records Olympiques ne peuvent être établis qu'aux Jeux Olympiques.
- 8.5 Les nouveaux records du Monde ne sont reconnus que si les athlètes passent avec succès le test antidopage.
- 8.6 Trois (3) arbitres internationaux doivent exercer leurs fonctions lorsqu'un record du Monde est établi.
- 8.7 Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'homologation d'un nouveau record :
- a) le nouveau record doit excéder le précédent par un minimum de un (1,0) kg
  - b) les records doivent être inscrits sur le formulaire des records en incluant les informations suivantes :
    - le nom de l'athlète et le code IWF/CIO de son pays
    - son poids corporel
    - sa date de naissance (aaaa/mm/jj)
    - le poids de l'haltère
    - la catégorie de poids
    - le nom de la compétition
    - l'endroit où le record a été établi et la date

## **9 CÉRÉMONIES** (voir annexe 5)

### **9.1 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

Avant le début des Championnats du Monde, une cérémonie d'ouverture a lieu et se déroule comme suit :

- 9.1.1 Toutes les Fédérations nationales participantes ou les membres désignés de ces équipes défilent dans l'ordre alphabétique du pays hôte. La délégation du pays hôte clôt la marche.
- 9.1.2 Les porte-drapeaux de chaque Fédération nationale se placent en demi-cercle sur l'estrade.
- 9.1.3 Les invités d'honneur suivent et prennent position sur l'estrade.
- 9.1.4 L'invité d'honneur de la Fédération organisatrice prononce un discours.
- 9.1.5 Le président de la Fédération organisatrice prononce un discours.
- 9.1.6 Le Président de l'IWF répond à ces discours et déclare les Championnats ouverts.
- 9.1.7 Les drapeaux de la Fédération organisatrice et de l'IWF sont hissés pendant que l'hymne national du pays hôte est joué.

9.1.8 Les invités d'honneur suivis des délégations quittent la scène.

9.1.9 Cette cérémonie peut être suivie d'un programme de divertissements présenté par la Fédération organisatrice.

## **9.2 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE DE REMISE DES MÉDAILLES**

Aux Championnats du Monde, une cérémonie protocolaire a lieu à l'issue de la compétition de chacune des catégories. Elle se déroule comme suit :

9.2.1 Un podium pour les (3) vainqueurs est installé sur le plateau de compétition.

9.2.2 Tous les gagnants de médailles, les personnes transportant les médailles et les officiels défilent et prennent place sur la scène. Les gagnants s'alignent derrière le podium.

9.2.3 L'annonceur présente les personnalités qui remettent les médailles. Le Président de l'IWF remet les médailles mais peut déléguer cette tâche à un autre officiel de l'IWF ou à une autre personne représentant la Fédération hôte ou à un sponsor. En débutant par la médaille de bronze, l'annonceur annonce successivement le nom, le pays et le résultat de chacun des médaillés de l'arraché. Chaque athlète monte sur le podium pour recevoir sa médaille à l'appel de son nom. Quand toutes les médailles ont été distribuées, les athlètes retournent à l'arrière du podium (on ne hisse pas les drapeaux, on ne joue pas l'hymne national).

9.2.4 L'annonceur présente les personnalités qui remettent les médailles, si ces dernières ne sont pas les mêmes que pour l'arraché. En commençant par la médaille de bronze, l'annonceur annonce successivement le nom, le pays et le résultat de chacun des médaillés de l'épaulé-jeté. Chaque athlète monte sur le podium pour recevoir sa médaille. Quand toutes les médailles ont été distribuées, les athlètes retournent à l'arrière du podium (on ne hisse pas les drapeaux et on ne joue pas l'hymne national).

9.2.5 L'annonceur présente les officiels qui remettent les médailles s'ils sont différents de ceux ayant officié aux remises de médailles de l'arraché et de l'épaulé-jeté. En commençant par la médaille de bronze, l'annonceur annonce successivement le nom, le pays et le résultat de chacun des médaillés pour le Total. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leur médaille.

9.2.6 Après la remise des médailles du Total, alors que les médaillés sont sur le podium, l'hymne national du champion est joué tandis que les drapeaux des trois médaillés sont hissés.

9.2.7 Les porteurs de médailles, les athlètes et les officiels quittent la scène.

9.2.8 Le Président de l'IWF peut nommer une ou deux personnes pour l'accompagner et remettre les médailles.

9.2.9 La cérémonie protocolaire doit se dérouler solennellement, une musique doit accompagner l'entrée et la sortie de la scène.

9.2.10 Durant la cérémonie de remise des médailles, les concurrents ne peuvent avoir de l'équipement électronique en leur possession et ne peuvent être accompagnés d'aucune autre personne.

9.2.11 Les participants aux cérémonies de remise de médailles ne doivent pas utiliser ces occasions à des fins politiques, raciales ou religieuses.

### **9.3 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**

A la fin des Championnats du Monde, une cérémonie de clôture a lieu et se déroule comme suit :

9.3.1 Les délégués des équipes participantes montent et prennent place sur l'estrade.

9.3.2 Les porte-drapeaux de chaque équipe participante forment un demi-cercle.

9.3.3 Les invités d'honneur défilent et prennent position sur l'estrade.

9.3.4 Le président de la Fédération organisatrice prononce un discours.

9.3.5 Le Président de l'IWF répond à ce discours et déclare les Championnats clos.

9.3.6 Le drapeau national de la Fédération organisatrice et le drapeau de l'IWF sont descendus pendant que l'hymne national du pays hôte est joué.

9.3.7 Le drapeau de l'IWF est remis au Président de l'IWF.

9.3.8 Le drapeau de l'IWF est remis aux organisateurs des prochains Championnats du Monde.

9.3.9 Les invités d'honneur suivis des représentants des équipes quittent l'estrade.

9.3.10 Suite à un accord préalable entre le Comité organisateur et l'IWF, la remise des trophées d'équipe peut être effectuée lors de la Cérémonie de clôture ou à tout autre événement faisant partie de la clôture des championnats.

## **10 TÉLÉVISION ET PUBLICITÉ**

10.1 L'IWF a la propriété exclusive des droits de télévision, de marketing, de diffusion sur Internet, des productions de programmes utilisant les vidéos des compétitions, de tous les droits de publicité et des couvertures multimédias des Championnats du Monde ou de toute autre compétition organisée et sous son contrôle.

10.2 Pour obtenir ces droits, en entier ou en partie, une redevance doit être payée à l'IWF. Le montant de cette redevance est décidé en commun accord entre le Président et le Secrétaire général.

10.3 Les droits de télévision, de marketing et de commandite des Championnats du Monde sont répartis selon le contrat signé entre la Fédération organisatrice le comité organisateur et l'IWF.

10.4 Identification des fournisseurs : aux Championnats du Monde et autres compétitions organisées par l'IWF, cette dernière permet l'application suivante sur chaque ~~nom~~ article vestimentaire et équipement des haltérophiles :

- a) l'identification (logo, nom ou une combinaison des deux) qui caractérise les fournisseurs  
et/ou
- b) l'identification de leurs commanditaires commerciaux (logo, nom ou combinaison des deux) sur une surface maximum de 500 cm<sup>2</sup> sur chaque article de leur équipement. Les logos distinctifs des fournisseurs ne sont pas considérés comme faisant partie de ces applications. Tout ce qui excède ces mesures est considéré comme de la publicité et les règles pertinentes s'appliquent.

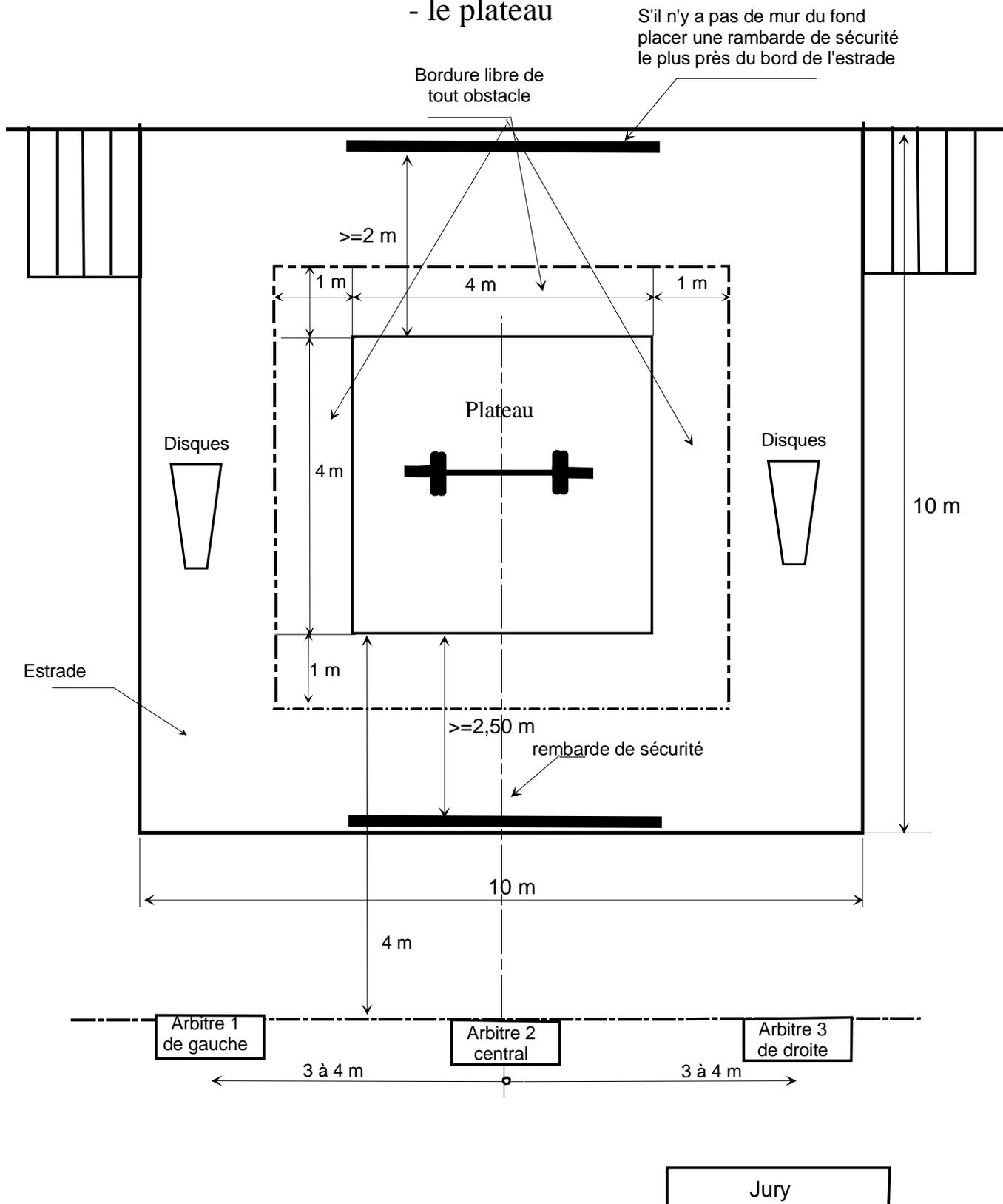
10.5 Aux Jeux Olympiques, les règles du CIO pertinentes à l'identification des fabricants prévalent.

## **11 SOINS MÉDICAUX DE BASE POUR LES COMPÉTITEURS ET LES DÉLÉGUÉS**

- 11.1 Les comités organisateurs des Championnats du Monde et autres compétitions de l'IF doivent s'assurer que tous les compétiteurs et délégués puissent obtenir les traitements médicaux nécessaires dans l'éventualité de maladie ou de blessure. À cet effet, un médecin, si possible aidé d'un assistant doivent être présents sur les lieux de compétitions durant toutes les heures d'entraînement et de compétition. Une ambulance doit également être à la disponibilité des médecins. Un local où se trouve tout le matériel médical de base, bandages, médicaments et autres équipements nécessaires pour les examens ou pour prodiguer les premiers soins aux patients doit être aménagé.
- 11.2 Durant toute la durée des Championnats, les premiers soins médicaux doivent être disponibles pour tous les participants accrédités. Les coûts de ces premiers soins doivent être défrayés par le comité organisateur de ces compétitions en ce qui concerne les traitements prodigués aux compétiteurs et aux délégués. Lorsque les membres des délégations sont adéquatement couverts par une assurance voyage, le comité organisateur peut prendre des mesures nécessaires pour se faire rembourser en s'adressant aux Fédérations nationales concernées.
- 11.3 Lorsque des doutes existent quant à la nature chronique d'une blessure ou d'une maladie qui survient lors des Championnats, les soins requis doivent être prodigués. Si un diagnostic plus approfondi et d'autres traitements sont nécessaires, ceux-ci peuvent être effectués à la discrétion du médecin traitant du comité organisateur. Si nécessaire, ce dernier peut consulter d'autres médecins du comité organisateur ou des médecins du Comité médical de l'IF.
- 11.4 L'IWF recommande aux Comités médicaux des Fédérations continentales d'appliquer les mêmes procédures lors de leurs championnats.

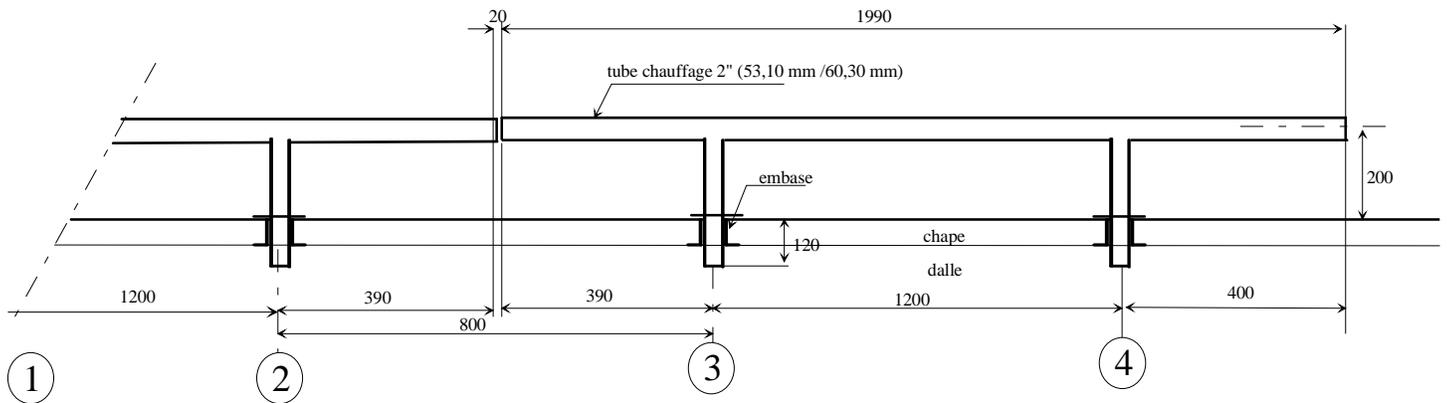
Annexe 1 :  
l'aire de compétition :

- l'estrade,
- le plateau



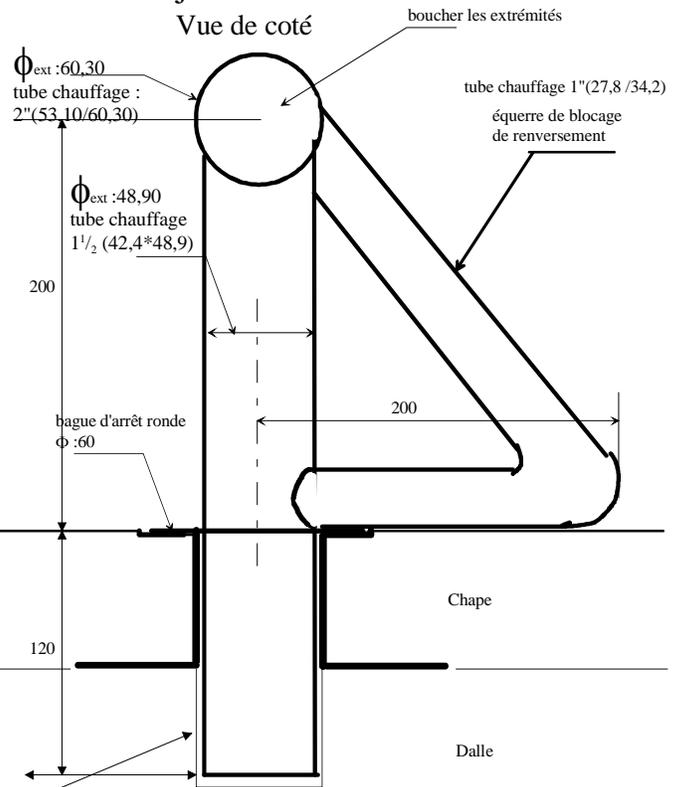
## Exemple d'une rambarde de sécurité démontable composée de 2 parties identiques

Vue de face (regarde le plateau)

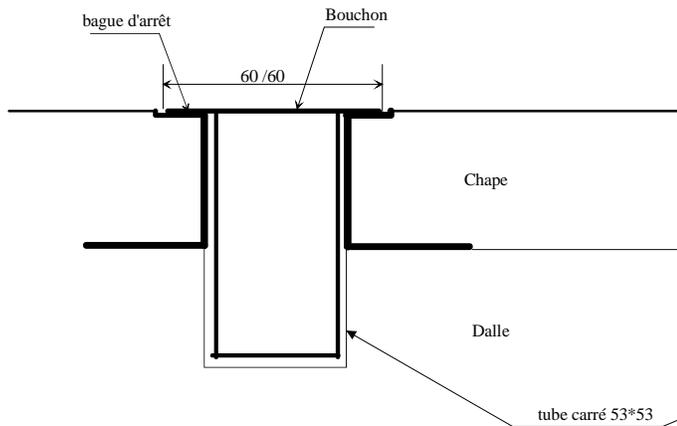


Nota : peindre les tubes en jaune

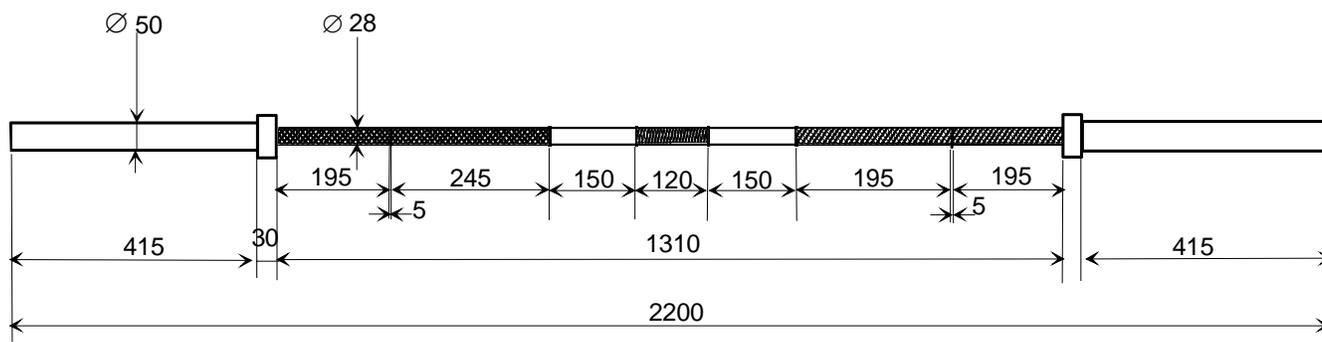
Vue de coté



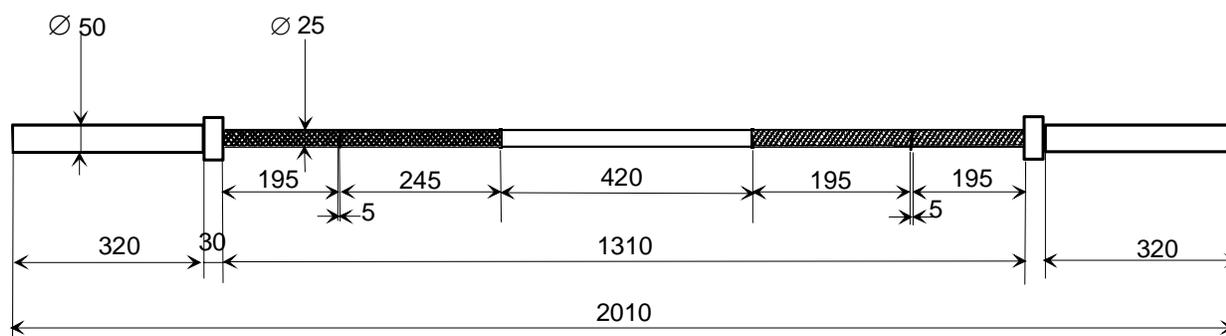
Vue du fourreau d'ancrage bouché



## Annexe 2 : La barre pour les hommes



## La barre pour les femmes



**La barre des hommes** doit répondre aux spécifications suivantes :

- a) poids : **20 kg** ;
- b) longueur : **2 200 mm**, avec une marge de tolérance de  $\pm 1$  mm ;
- c) diamètre : **28 mm**, avec une marge de tolérance de  $\pm 0,03$  mm sur la partie unie de la barre ;
- d) diamètre des manchons : **50 mm** avec une marge de tolérance de  $\pm 0,2$  mm ;
- e) distance entre les collets intérieurs : **1 310 mm**, avec une marge de tolérance de  $\pm 0,5$  mm ;
- f) largeur des collets intérieurs incluant les colliers sur les manchons : **30 mm** avec une marge de tolérance de  $\pm 0,1$  mm ;
- g) afin de faciliter la prise et la position des mains sur la barre, cette dernière doit être moletée.

**La barre des femmes** doit répondre aux spécifications suivantes :

- a) poids : **15 kg** ;
- b) longueur : **2 010 mm**, avec une marge de tolérance de  $\pm 1$  mm ;
- c) diamètre : **25 mm**, avec une marge de tolérance de  $\pm 0,03$  mm ;
- d) diamètre des manchons : **50 mm** avec une marge de tolérance de  $\pm 0,2$  mm ;
- e) distance entre les collets intérieurs : **1 310 mm**, avec une marge de tolérance de  $\pm 0,5$  mm ;
- f) la largeur des collets intérieurs incluant les colliers des manchons : **30 mm** avec une marge de tolérance de  $\pm 0,1$  mm ;
- g) afin de faciliter la prise et la position des mains sur la barre, cette dernière doit être moletée.

## Annexe 2 bis

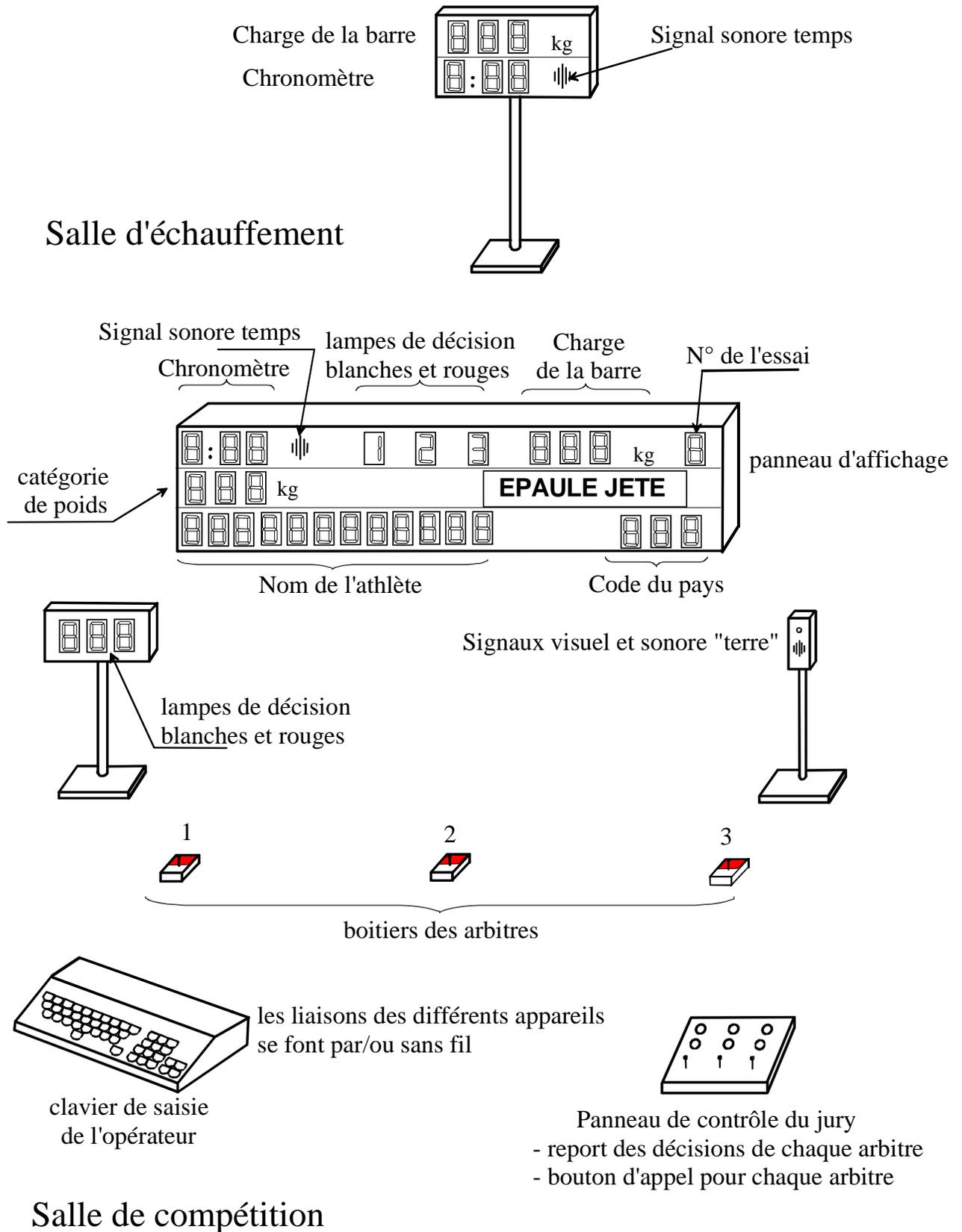
### Chargement des barres femmes

montage de base		Charge avec 1 petit disque additionnel				type de disque	code couleur	masse en kg			
		charge	disques grands et moyens						0,5	1	1,5
sans colliers	15	sans disque et sur supports			16	17	18	19	- Grands disques pleins	25 20 15 10	
	20				21	22	23	24			
	25	B			26	27	28	29			
	avec colliers	30	B			31	32	33			34
	sans colliers	35				36	37	38			39
avec colliers	40				41	42	43	44	- Disques moyens	5 2,5	
	45				46	47	48	49			
	50				51	52	53	54	- Disques moyens	5 2,5	
	55				56	57	58	59			
	60				61	62	63	64	- Disques moyens	5 2,5	
	65				66	67	68	69			
	70				71	72	73	74	- Disques moyens	5 2,5	
	75				75	76	77	78			
	80				81	82	83	84	- Disques moyens	5 2,5	
	85				86	87	88	89			
	90				91	92	93	94	- Disques moyens	5 2,5	
	95				96	97	98	99			
	100				101	102	103	104	- Disques moyens	5 2,5	
	105				106	107	108	109			
	110				111	112	113	114	- Disques moyens	5 2,5	
	115				116	117	118	119			
	120				121	122	123	124	- Disques moyens	5 2,5	
	125				126	127	128	129			
	130				131	132	133	134	- Disques moyens	5 2,5	
	135				136	137	138	139			
	140				141	142	143	144	- Disques moyens	5 2,5	
	145				146	147	148	149			
	150				151	152	153	154	- Disques moyens	5 2,5	
	155				156	157	158	159			
	160				161	162	163	164	- Disques moyens	5 2,5	
	165				166	167	168	169			
	170				171	172	173	174	- Disques moyens	5 2,5	
	175				176	177	178	179			
	180				181	182	183	184	- Disques moyens	5 2,5	
	185				186	187	188	189			
	190				191	192	193	194	- Disques moyens	5 2,5	
	195				196	197	198	199			
	200				201	202	203	204			

### Chargement des barres hommes

montage de base		Charge avec 1 petit disque additionnel				type de disque	code couleur	masse en kg	
		charge	disques grands et moyens						0,5
sans colliers	20	sans disque et sur supports			21	22	23	24	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 10px;">- Grands disques</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> <span style="margin-right: 5px;">}</span> <span style="margin-right: 5px;">pleins</span> <span style="margin-right: 5px;">{</span> </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> <span style="margin-right: 5px;">}</span> <span style="margin-right: 5px;">creux en plastique</span> <span style="margin-right: 5px;">{</span> </div> <div style="margin-bottom: 10px;">- Disques moyens</div> <div style="margin-bottom: 10px;">- Petits disques</div> </div>
	25				26	27	28	29	
avec colliers	30	B			31	32	33	34	
	35	B			36	37	38	39	
sans colliers	40				41	42	43	44	
avec colliers	45				46	47	48	49	
	50				51	52	53	54	
	55				56	57	58	59	
	60				61	62	63	64	
	65				66	67	68	69	
	70				71	72	73	74	
	75				76	77	78	79	
	80				81	82	83	84	
	85				86	87	88	89	
	90				91	92	93	94	
	95				96	97	98	99	
	100				101	102	103	104	
	105				106	107	108	109	
	110				111	112	113	114	
	115				116	117	118	119	
	120				121	122	123	124	
	125				126	127	128	129	
	130				131	132	133	134	
	135				136	137	138	139	
	140				141	142	143	144	
	145				146	147	148	149	
	150				151	152	153	154	
	155				156	157	158	159	
	160				161	162	163	164	
	165				166	167	168	169	
	170				171	172	173	174	
	175				176	177	178	179	
	180				181	182	183	184	
	185				186	187	188	189	
	190				191	192	193	194	
	195				196	197	198	199	
	200				201	202	203	204	
	205				206	207	208	209	
	210				211	212	213	214	
	215				216	217	218	219	
	220				221	222	223	224	
	225				226	227	228	229	
	230				231	232	233	234	
	235				236	237	238	239	
	240				241	242	243	244	
	245				246	247	248	249	
	250				251	252	253	254	

## Annexe 3 : Système d'arbitrage électronique



Annexe 4  
Annexe 4.1 :  
Les chaussures

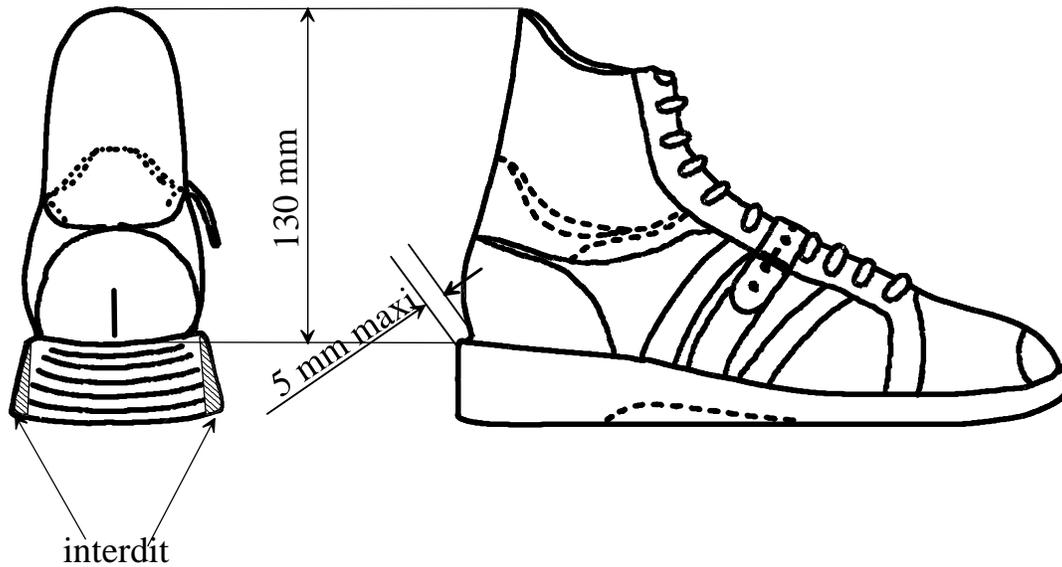
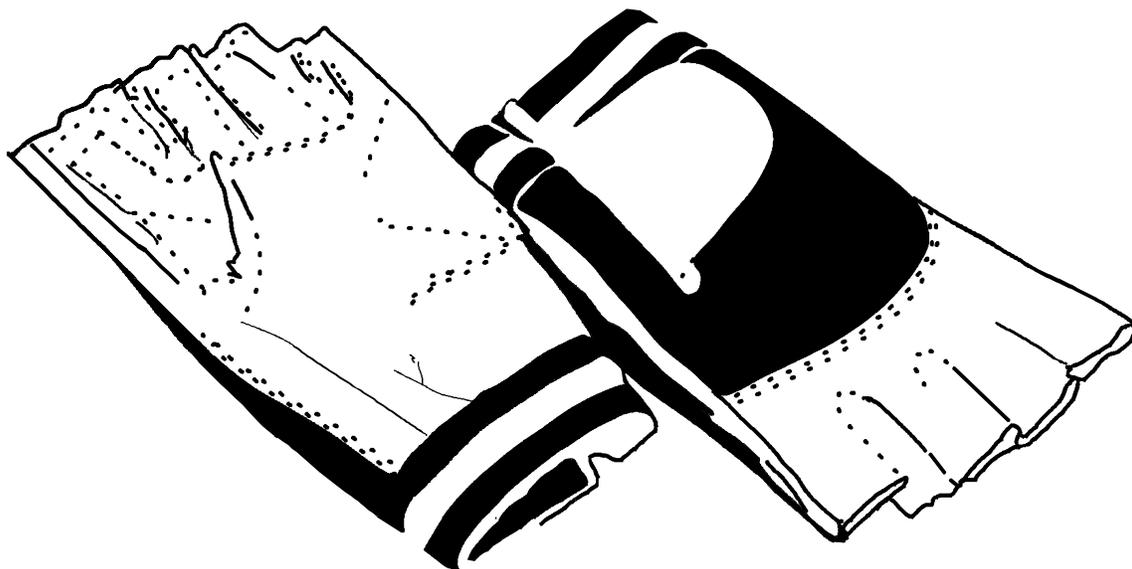


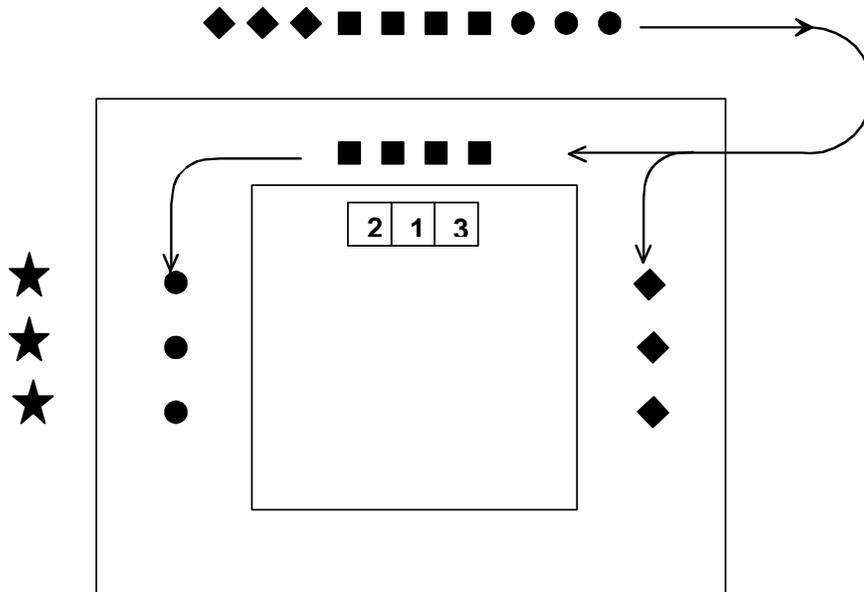
Figure 4.2 :  
Les gants



Annexe : 5  
Cérémonie de remise des récompenses

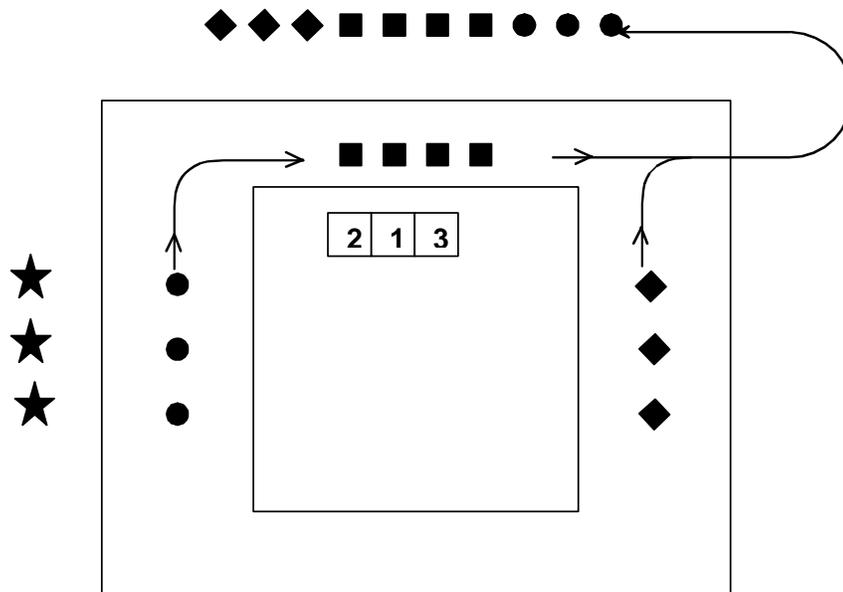
Annexe : 5.1

Entrée



Annexe : 5.2

sortie



- Personnalités
- Athlètes
- ◆ Hôtesse
- ★ Drapeaux